

# **PACTE 2026**

---

Klimaren eta Euskal Herriko  
biztanleen aldeko 2026ko Ituna

---

**pour le climat  
et les habitant·es  
du Pays Basque**



# Sommaire

Habiter	10
<b>Mesure 1</b> Créer de nouveaux logements accessibles pour tout le monde sans consommer de nouveaux espaces.	<b>12</b>
<b>Mesure 2</b> Construire et rénover des logements confortables et adaptés aux extrêmes climatiques.	<b>14</b>
<b>Mesure 3</b> Aménager un cadre de vie plus végétalisé et convivial.	<b>16</b>
Se nourrir	18
<b>Mesure 1</b> Protéger les terres nourricières pour une agriculture paysanne, bio, locale et diversifiée.	<b>20</b>
<b>Mesure 2</b> Garantir une alimentation saine, locale et accessible dans les cantines scolaires.	<b>22</b>
<b>Mesure 3</b> Assurer à chaque habitant·e l'accès à une eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité.	<b>24</b>
Se déplacer	26
<b>Mesure 1</b> Développer des transports en commun plus pratiques et adaptés pour tou·tes.	<b>28</b>
<b>Mesure 2</b> Relier les principaux lieux de vie et d'activités par des aménagements permettant à tout le monde de se déplacer en sécurité à pied et à vélo.	<b>30</b>
<b>Mesure 3</b> Aménager un partage de l'espace public plus équitable et prioriser les piéton·nes, cyclistes et transports en commun.	<b>32</b>
Relocaliser l'économie	34
<b>Mesure 1</b> Généraliser l'utilisation de la monnaie locale.	<b>36</b>
<b>Mesure 2</b> Développer une économie circulaire – par la réparation, le réemploi et la réduction des déchets – au service de l'emploi local.	<b>38</b>
<b>Mesure 3</b> Protéger la population de la publicité extérieure.	<b>40</b>



Réduire sa dépendance énergétique	42
<b>    Mesure 1</b> Réduire la consommation d'énergie de la collectivité pour diminuer les dépenses.	<b>44</b>
<b>    Mesure 2</b> Produire une énergie locale, citoyenne et renouvelable pour tendre vers la souveraineté énergétique.	<b>46</b>
Se donner les moyens d'agir	48
<b>    Mesure 1</b> Attribuer des moyens humains suffisants pour assurer la coordination des politiques écologiques (a minima un·e adjoint·e).	<b>50</b>
<b>    Mesure 2</b> Accorder une véritable place aux habitant·es dans les décisions impactant leur cadre de vie.	<b>52</b>
<b>    Mesure 3</b> Mettre en place un budget vert dès la première année de mandat.	<b>54</b>
<b>    Mesure 4</b> Former élu·es et agent·es aux enjeux écologiques	<b>56</b>
<b>    Mesure 5</b> Planifier son action pour un territoire à la hauteur des défis écologiques et sociaux.	<b>58</b>

# Sarrera

## | Ekiteko premia bizia

Klima nahasmendua zalutzen ari da eta, urtez urte, gero eta biktima gehiago kausatzen du. [Lancet Countdown](#) erakundearen 2025eko azken txostenaren arabera, klima arloan geldirik egoteak saihets zitezkeen milioika hil eragin ditu urtero. Bero uhinek bakarrik 546.000 pertsona hil dituzte urtero jada, 2012 eta 2021 artean bana beste; hau da, minutuero pertsona bat baino gehiago! 1990eko hamarkada hasieran baino % 63,2 gehiago da, eta isilpeko sarraski hau etengabe hazten ari da tenperaturek gora egin arau. Gainera, lehen biktimak, usu, zaurgarrienak eta hondamendi horietan erantzukizun gutien dutenak dira.

Munduko beroketa +1,5 °C-ra mugatzeko mentura gero eta zailagoa den honetan, gaur egun +3 °C-ko ibilbidean gaude 2100erako, industria aurreko garaiaren aldean; Frantziako Estatu kontinentalean, bana beste, +4 °C inguruko igotzea litzateke. Gure berotegi efektuko gasen isuriak molde masiboa murriztea ezinbestekoa izanagatik, lurraldea ibilbide horri egokitu behar zaio ere, 2027tik aitzina lurralde antolaketako, plangintzako eta tokiko estrategietako dokumentu guziei hertsagarri izanen baitzaie. Euskal Hirigune Elkargoak bere [zaurgarritasunen inguruko diagnostikoa](#) badu orain, eta elkargoak horretan oinarritu beharko dira politika publikoak planifikatzerakoan. Tokian tokiko ekintza ukaezin batzuk martxan jarri badira ere, orokorrean ez dira oraino behar den mailan, eta neurri batzuek norabide makurrean segitzen dute. Lurraldeko eragileek sorturiko berotegi efektuko gasen % 50a tokiko elkargoek hartu erabakiekin<sup>1</sup> lotuak dira, baina ber maneran tokian tokiko mailan ere aurkitzen dira aterabide gehienak.

## | Urte erabakigarriak

Hamarkada honetan hartuko diren neurriak erabakigarriak izanen dira ondotik zer tarte geldituko zaigun finkatzeko.

Erronka ekologikoari buru egiteak politika publiko guzietan ekintza egituratzaile eta koherenteak planifikatzea eskatzen du. Lurraldeak metamorfosi ekologiko eta soziala obratu behar du.

Karbono neutraltasuna lortzeko, tokiko elkargoek inbestimenduak bikoitzu beharko dituzte hemendik 2030. urterako I4CE erakundearen arabera<sup>2</sup>. Oraindanik argi da geldirik egotearen kostua ekitearena baino handiagoa izanen dela; 3 urteko berantak soilik hirukoitzuko luke<sup>3</sup> orain harturiko neurrien kostua.

Hautetsien boluntarismoa ekintzaren lehen faktorea denez, Ipar Euskal Herriko herriarrek ekiteko aukera paregabea izanen dute 2026ko Herriko Etxe eta Elkargoko hauteskundeetan. Horregatik, Bizik boz-emailei dei egiten die boza eman diezaieten "Klimaren eta euskal herriko biztanleen aldeko 2026ko Ituneko" neurriak beren programan txertatuko dituzten hautagai zerrendei, eta 2020-2026ko kargualdian hitza jan ez dutenei. Zerrenda horiek identifikatuak izanen dira elkarrekin argitaratuko eta nasaiki zabalduko duen barometroaren bidez.

Taldeak kargualdiko erronkei buru egiteko tresnaz hornitu nahian, Bizik kargualdi hasieran formakuntza ziklo bat antolatuko du hautetsi eta Herriko Etxeetako langileentzat, Ituneko neurrien inguruan. Formakuntzak lurraldeko hainbat lekutan eginen dira, eta elkargoekin lan egiten duten aditu ezberdinek dituzte emanen.

## | 2026ko Ituna: klimaren eta Euskal Herriko biztanleen alde

Bizik proposatzen die hautagai zerrendei Klimaren eta Euskal Herriko biztanleen aldeko 2026ko Itunaren alde engaiatzea. Itun honek premia ekologikoei eta biztanleen beharrei erantzuten dieten neurriak proposatzen ditu, bost arlo tematiko hauen inguruan antolatuz: Etxebitzta, Elikadura, Mugikortasuna, Ekonomiaren birtokiratzea eta menpekotasun energetikoa murriztea; horiez gain, Ekiteko baliabideak eskuratzeko bost zeharkako neurri ere biltzen ditu.

Neurri bakoitza ekintza fitxa baten bidez zehazten da, herriaren izariaren arabera plantan eman behar diren ekintzak zehazten dituena. Herri guziek bete beharko dituzte 1.000 biztanle baino gutiagoko herrixkei dagozkienek ekintzak; 1.000 eta 3.500 biztanle arteko herriek, gainera, hirixkei dagozkieneak;



eta 3.500 biztanle baino gehiagoko herriek, hiriei soilik zuzenduriko ekintzak ere bai. Beren Elkargo mailako ordezkarien bidez, Ituna sinatzen duten herri guziek Euskal Hirigune Elkargo mailan gauzatu behar diren ekintzak babestuko dituzte. 2026ko Itunaren neurriak laburbiltzen dituen A4 dokumentua sinatuta, gehiengoa lortuko duten zerrendak engaiatzentz dira kargualdian zehar beren herriaren izariari dagozkion ekintza guziak, baita Elkargo mailakoak ere (jarraian zehaztuak), gauzatzera. Ekintza batzuk, bereziki egituratzaileenak, kargualdiaren lehen urterako aurreikusiak dira.

Dokumentu honek hautetsientzat erabilgarriak diren tresna eta baliabideetarako esteka eta aipamen franko biltzen ditu, eta haien urratsetan laguntzea du helburu. Ekintzak gomendatzen dituzten erakunde, instituzio eta kolektiboak ekintza fitxa bakoitzaren bazterrean agertzen dira. Halaber, ekintza batzuk jadanik gauzatu dituzten administrazioen adibide praktikoak ere aipatzen dira.

1. [Nouveau programme « Territoire Engagé transition écologique » – ADEME \(sept. 2021\)](#)

2. [Panorama des financements climat des collectivités locales](#) (I4CE 2024).

3. [NGFS-en azterlan baten arabera, Frantziako Bankua barne duen banku zentralen koalizioa: NGFS Short-term Climate Scenarios for central banks and supervisors](#) 2025.

«+3°C-ko berotze globalaren bidean garela eta, **gure Herriko Etxearen bai eta Euskal Elkargoaren mailan** azkarki eta molde deliberatuan jokatu beharraz kontziente, herritarrei etorkizun bizigarri bat bermatzeko gogoz, gure herrikideen ongizatea eta osasuna hobetuz, **gehiengoak gure zerrenda hautatzen badu 2026ko martxoan, ondoko neurriak plantan ezartzeko engaiamendua** hartzen dugu **2026-2032 kargualdian, Itunaren\*** bertsio osoan hainbat ekintzatan zehaztuak diren ondoko neurriak 2026-2032ko kargualdian plantan ezartzeko engaiamendua hartzen dugu: »»

## BIZILEKUA EGOKITU

- Etxebitzitza berriak sortu, denentzat eskuragarriak, lurremu berrikin kontsumitu gabe.
- Muturreko egoera klimatikoei egokituriko etxebitzitza erosoak eraiki eta berritu.
- Bizi ingurune berdeagoa eta atseginagoa sortu.

## MUGITU

- Garraio publiko praktikoagoak eta egokiagoak garatu denentzat.
- Bizi eta jarduera eremu nagusiak elkarri lotu, oinez eta bizikletaz segurtasunez mugitzeko aukera ematen duten instalazioen bidez.
- Espazio publikoaren partekatze orekatuagoa antolatu eta oinezkoak, txirrindulariak zein garraio publikoak lehenetsi.

## ENERGIARI MENPEKOTASUNA TTIPITU

- Kolektibitatearen energia-kontsumoa murriztu gastuak ttipitzeko.
- Tokikoa, herritarra eta berriztagarria den energia ekoitzu burujabetza energetikorantz aitzinatzeko.



## ELIKATU

- Elikadura ekoizteko lurraak babestu, tokiko laborantza herrikoi, biologiko eta dibertsifikatuaren faboretan.
- Elikadura sanoa, tokikoa eta eskuragarria bermatu eskola jantokietan.
- Biztanle bakoitzak kalitate oneko ur edangarri aski eskura dezakeela segurtatu.

## EKONOMIA BIRTOKIRATU

- Tokiko monetaren erabilera orotara hedatu.
- Ekonomia zirkularra garatu konponketaren, berrerabilpenaren eta hondakinen murrizketaren bidez tokiko enplegaren faboretan.
- Biztanleria kanpoko publizitatetik babestu.

## EKITEKO BALIABIDEAK HARTU

- Politika ekologikoen koordinazioa bermatzeko aski jende eman (auzapezorde bat gutienez).
- Biztanleei beren bizi ingurunean eragina duten erabakietan zinezko lekua eman.
- Aitzinkontu berdea plantan ezarri kargualdiaren lehen urtetik beretik.
- Hautetsiak eta herriko langileak erronka ekologiko eta sozialei buruz formatu kargualdiaren lehen urtetik beretik.
- Erronka ekologiko eta sozialak bete behar dituen lurrardearentzat ekintzak planifikatu.

## HITZEMAITE ORRIA

Hiri/Herria: .....

Zerrendaburuaren izen, abizen eta kontaktuak: .....

Zerrendaren izena: .....

.....

Sinadura:

.....

# PACTE 2026

Pour le climat  
et les habitant·es  
du Pays Basque



« Conscient·es de la nécessité absolue d'agir avec force et détermination **aux niveaux de notre commune et de l'agglomération** alors que nous sommes sur une trajectoire de réchauffement global de +3°C, désireuses et désireux de garantir un avenir vivable à la population tout en améliorant le bien-être et la santé de nos concitoyen·nes, **nous nous engageons, si nous sommes élus en mars 2026, à ce que notre liste mette en œuvre sur le mandat 2026-2032 les mesures suivantes, déclinées en plusieurs actions dans la version complète du Pacte\*** : »

## HABITER

- **Créer de nouveaux logements accessibles** pour tout le monde sans consommer de nouveaux espaces.
- **Construire et rénover** des logements confortables et adaptés aux extrêmes climatiques.
- **Aménager un cadre de vie** plus végétalisé et convivial.

## SE DÉPLACER

- **Développer des transports en commun** plus pratiques et adaptés pour tou·tes.
- **Relier les principaux lieux de vie et d'activités** par des aménagements permettant à tout le monde de se déplacer en sécurité à pied et à vélo.
- **Aménager un partage de l'espace public** plus équitable et prioriser les piéton·nes, cyclistes et transports en commun.

## RÉDUIRE SA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

- **Réduire la consommation d'énergie** de la collectivité pour diminuer les dépenses.
- **Produire une énergie locale, citoyenne et renouvelable** pour tendre vers la souveraineté énergétique.



## SE NOURRIR

- **Protéger les terres nourricières** pour une agriculture paysanne, bio, locale et diversifiée.
- **Garantir une alimentation saine**, locale et accessible dans les cantines scolaires.
- **Assurer à chaque habitant·e l'accès à une eau potable** en quantité suffisante et de bonne qualité.

## RELOCALISER L'ÉCONOMIE

- **Généraliser l'utilisation de la monnaie locale**.
- **Développer une économie circulaire**, par la réparation, le réemploi et la réduction des déchets, au service de l'emploi local.
- **Protéger la population de la publicité** extérieure.

## SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

- **Attribuer des moyens humains suffisants** pour assurer la coordination des politiques écologiques (a minima un·e adjoint·e).
- **Accorder une véritable place aux habitant·es** dans les décisions impactant leur cadre de vie.
- **Mettre en place un budget vert** dès la première année de mandat.
- **Former élus·es et agent·es** aux enjeux écologiques et sociaux dès la première année de mandat.
- **Planifier son action** pour un territoire à la hauteur des défis écologiques et sociaux.

## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Commune .....

Nom, prénom et contact de la tête de liste

Nom de la liste .....

.....

Signature :

.....

# Introduction

## | Une urgence vitale à agir

Le dérèglement climatique s'accélère et fait, année après année, de plus en plus de victimes. D'après le dernier rapport 2025 du [Lancet Countdown](#), l'inaction climatique a causé des millions de morts évitables chaque année. Les seules vagues de chaleur ont déjà tué 546 000 personnes chaque année en moyenne entre 2012 et 2021, plus d'une personne à chaque minute ! C'est 63,2 % de plus qu'au début des années 1990 et cette hécatombe silencieuse ne cesse de croître à mesure que les températures augmentent. En outre, les premières victimes sont souvent les plus vulnérables et les moins responsables de ces catastrophes.

Alors qu'une limitation du réchauffement global à + 1,5 °C semble désormais hors d'atteinte, nous sommes actuellement plutôt sur une trajectoire à + 3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, soit environ + 4 °C en moyenne sur la France hexagonale. S'il est crucial de réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, il est aussi nécessaire d'adapter le territoire à cette trajectoire qui sera opposable pour tout document d'aménagement, de planification, de stratégie pour les collectivités à partir de 2027. La communauté d'Agglomération Pays Basque dispose maintenant d'[un diagnostic de ses vulnérabilités](#) sur lequel les collectivités devront s'appuyer pour planifier leurs politiques publiques. Si des actions sont indéniablement engagées localement, elles ne sont globalement pas encore à la bonne échelle et des mesures persistent à aller dans la mauvaise direction. Pourtant, 50% des émissions de gaz à effet de serre produites par les acteurs du territoire sont en lien avec les décisions des collectivités<sup>4</sup> mais c'est aussi à l'échelle locale que se situent la plupart des solutions.

## | Des années décisives

Les mesures engagées pendant cette décennie seront décisives pour déterminer quelles marges d'action il nous restera par la suite. Relever le défi écologique passe par la planification d'actions structurantes et

cohérentes dans l'ensemble des politiques publiques. Le territoire doit opérer sa métamorphose écologique et sociale. Pour atteindre la neutralité carbone, les collectivités territoriales doivent plus que doubler leurs investissements d'ici 2030 selon l'I4CE<sup>5</sup>. Il est maintenant établi que le coût de l'inaction sera bien supérieur à celui de l'action ; même un retard de seulement 3 ans coûterait plus de 3 fois plus<sup>6</sup> que des mesures engagées dès maintenant. Le volontarisme des élu·es étant le 1er facteur d'action, les citoyen·nes du Pays Basque disposent d'une opportunité unique d'agir aux élections municipales et communautaires de 2026. C'est pourquoi Bizi appellera les électeur·ices à accorder leur suffrage aux listes candidates qui auront intégré à leur programme les mesures du Pacte 2026 pour le climat et les habitant·es du Pays Basque, sans pour autant avoir trahi les engagements pris pour le mandat 2020-2026. Elles seront identifiables via un baromètre que l'association publiera et diffusera largement.

Dans l'optique d'outiller les équipes face aux défis du mandat, Bizi organisera en début de mandat un cycle de formations à destination des élu·es et agent·es autour des mesures du Pacte. Elles auront lieu dans différents lieux du territoire et seront assurées par des personnes expertes travaillant avec les collectivités.

## | Le Pacte 2026 pour le climat et les habitant·es du Pays Basque

Bizi propose aux listes candidates de s'engager sur un Pacte 2026 pour le climat et les habitant·es du Pays Basque. Ce pacte propose des mesures répondant à la fois à l'urgence écologique et aux besoins de la population, autour de cinq champs thématiques - *Habiter, Se nourrir, Se déplacer, Relocaliser l'économie et Réduire sa dépendance énergétique* - et de cinq mesures transversales pour *Se donner les moyens d'agir*.

Chaque mesure se concrétise par une fiche action qui précise les actions à mettre en œuvre selon la taille de la commune. Toutes les communes devront accomplir les actions des villages de moins de 1000



habitant·es ; les communes ayant une population entre 1000 et 3500 devront aussi effectuer les actions attribuées aux bourgs et celles de plus de 3500 habitant·es, également les actions réservées aux villes.

Toutes les communes signataires appuieront, via leur(s) élus·e(s) communautaire(s), les actions à mener à l'échelle de la communauté d'agglomération Pays Basque.

En signant le document A4 qui résume les mesures du Pacte 2026, les listes élues s'engagent à mettre en œuvre au cours du mandat l'ensemble des actions relevant de la taille de leur commune ainsi que les actions de l'agglomération, détaillées ci-après. Certaines actions, notamment les plus structurantes, sont prévues dès la 1<sup>e</sup> année de mandat.

Ce document contient de nombreux liens et mentions vers des outils ou ressources utiles pour les équipes municipales et a vocation à les accompagner dans leurs démarches. Les organismes, institutions, collectifs préconisant les différentes actions sont mentionnés en marge de sur chaque fiche action. Des exemples concrets de collectivités ayant déjà mis en œuvre certaines actions peuvent être indiqués.

-

4. [Nouveau programme « Territoire Engagé transition écologique » – ADEME \(sept. 2021\)](#)

5. [Panorama des financements climat des collectivités locales](#) (I4CE 2024).

6. [Selon une étude du NGFS, coalition de banques centrales dont la Banque de France : NGFS Short-term Climate Scenarios for central banks and supervisors 2025.](#)



**HABITER**

**BIZILEKUA  
EGOKITU**

# Créer de nouveaux logements accessibles pour tout le monde sans consommer de nouveaux espaces

**Mesure 1**

## | Enjeu

De plus en plus de personnes ont des difficultés à trouver un logement à portée de leurs moyens. Seule une des communes de plus de 3500 habitant·es d'Iparralde respecte l'obligation de la loi SRU de proposer au moins 25 % de logements sociaux. 70 % de la population y a pourtant droit. Un urbanisme volontariste pour lutter contre les logements vacants, la sous-occupation et la prolifération des résidences secondaires, tout en produisant des logements sociaux dans les centralités, est nécessaire pour assurer un toit à tou·tes sans consommer de nouveaux espaces.

## | Actions au niveau communal

### Villages

[A l'aide de la plateforme ministérielle Zéro Logement Vacant](#), recenser les logements

du parc privé vacants depuis plus de 2 ans (vacance structurelle) puis contacter leurs propriétaires pour les inciter à remettre ces logements sur le marché locatif à l'année en privilégiant la construction d'une offre sociale, en les orientant vers la [Maison de l'Habitat et de l'Energie \(MHE\)](#) pour une rénovation, vers les bailleurs sociaux et vers les organismes ayant recours ou proposant de l'[intermédiation locative](#) ([Soliha Pays Basque](#), [Toit Pour Tous](#), [Habitat et Humanisme](#), [Atherbea](#)) qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Lancer systématiquement les procédures pour récupérer les [biens sans maître](#) ainsi que les procédures permettant d'obliger les propriétaires de [biens en état d'abandon manifeste](#) à les rénover.

Par délibération du conseil municipal, abaisser à 90 jours par an (au lieu de 120 actuellement) le nombre maximal de jours autorisés pour la location en meublé de

→  
Proposition  
*Herrian Bizi*

**TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES COMMUNES SOUMISES À LA LOI SRU AU 1/01/2023 (source : DDTM)**



tourisme d'un logement qui est déclaré comme la résidence principale du loueur.

### Bourgs

Ne proposer du logement en accession sociale à la propriété qu'en [Bail Réel Solidaire \(BRS\)](#).

### Villes

Agir contre la sous-occupation des logements en améliorant le parcours résidentiel des seniors et soutenir les solutions comme le [béguinage](#) (logements conçus pour des personnes vieillissantes ayant des difficultés de mobilité), les habitats partagés, participatifs ou intergénérationnels portés par un groupe de résidents et un acteur de l'économie sociale et solidaire (Gurekin, Maillâges, ...).

-

7. Applicable pour les communes dont la part de résidences secondaires représente plus de 20 % du nombre total d'immeubles à usage d'habitation ou soumises à la taxe annuelle sur les logements vacants : Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascaïn, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriouet, Boucau, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Jatxou, Lahonce, Larressore, Mouguerre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-d'Irube, Urcuit, Urrugne, Ustaritz, Villefranque ; Ainhoa, Bidarray, Cambo-les-Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Souraïde, Uhart-Cize.

## | Actions au niveau communautaire

Dans les zones urbaines ou à urbaniser<sup>7</sup> de son PLUi, appliquer des [secteurs interdisant la résidence secondaire](#), pour que toute construction nouvelle de logements soit à usage exclusif de résidence principale, comme le permet la loi Echaniz Le Meur.

Instaurer dans son PLUi un seuil minimal de densité pour les nouvelles constructions par opération - différent selon les secteurs et plus important à proximité des transports collectifs - et des secteurs de mixité sociale qui fixent des règles favorisant la construction de logements sociaux, couvrant toutes les zones urbanisables et avec les dispositions suivantes : un pourcentage minimum de 70 % de logements sociaux (dont au moins 45 % de logements locatifs) avec un seuil d'application le plus bas possible, par exemple à partir de 3 ou 4 logements.

Autoriser les [habitats légers / réversibles](#) (habitats écologiques et peu coûteux) dans son PLUi.

## | Collectivités exemplaires

Lorient Agglomération plébiscite l'intermédiation locative auprès des propriétaires bailleurs et les met en relation avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour un conventionnement.

→  
Proposition  
Fondation pour le logement des défavorisés

→  
Proposition  
Herrian Bizi

→  
Proposition  
Herrian Bizi

# Construire et rénover des logements confortables et adaptés aux extrêmes climatiques

**Mesure 2**

## | Enjeu

Les logements précaires sont fortement exposés aux nuits tropicales durant lesquelles la température ne descend pas sous la barre des 20°C. La frange littorale y est particulièrement vulnérable avec de nombreuses personnes vivant dans des logements précaires, notamment dans les communes de Mouguerre, Biarritz et Guéthary particulièrement concernées. Le pays de Bidache et les communes de Sare et Ainhoa sont aussi vulnérables, avec plus de 15% de leurs logements en précarité énergétique. Seule une action publique soutenant des rénovations globales et performantes peut garantir un logement décent à tou·tes.

→  
*Proposition  
Observatoire  
national de la  
précarité  
énergétique  
(ONPE)*

## | Actions au niveau communal

### Villages

Assurer une rénovation globale et

→  
*Proposition  
Agence de la  
transition  
écologique  
(ADEME)*

performante des logements communaux avec un air sain, un confort d'hiver et d'été.

Relayer l'information sur les permanences assurées par la [Maison de l'Habitat et de l'Energie \(MHE\)](#) et le [dispositif d'aide financière à la rénovation globale et performante](#) de la CAPB pour accompagner les ménages à la rénovation / adaptation de leur logement.

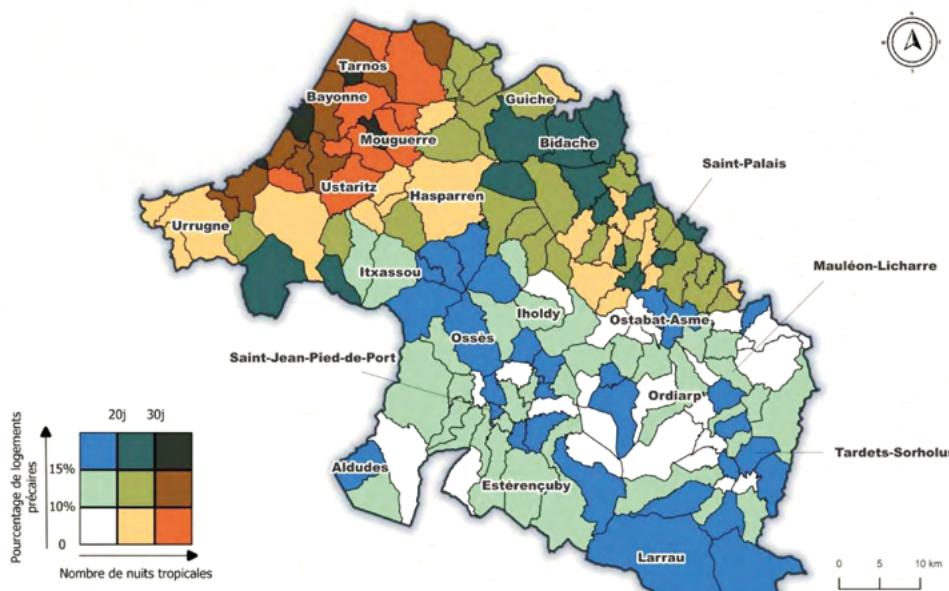
### Bourgs

Géolocaliser et diagnostiquer la précarité énergétique de la commune avec l'outil GEODIP et mettre les ménages concernés en lien avec la [Maison de l'Habitat et de l'Energie \(MHE\)](#) et le [Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie \(SLIME\)](#) qui sera porté par la CAPB.

### Villes

Pour tout dépôt d'une autorisation administrative (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), demander une

Vulnérabilité des logements précaires aux nuits tropicales du Diagnostic de vulnérabilité de la CAPB



→  
Proposition  
Mouvement  
pour la Frugalité  
Heureuse et  
Créative

autoévaluation des projets au regard des principes de la [Charte du Bâtiment frugal Sud-Aquitain](#) à l'aide de la [grille dédiée](#).

critères et l'ensemble des obligations, avant dépôt de Permis de construire puis aux différentes étapes.

## | Actions au niveau communautaire

Dans son PLUi :

- Autoriser les toitures végétalisées, les protections solaires extérieures (casquettes, volets, stores...), les formats de baies vitrées plus larges que hautes, avec ouvrants de ventilation en partie haute ou des grands formats.
- Inclure un objectif de -50% du nombre de ménages en situation de précarité énergétique liée à leur logement d'ici 2032 et élaborer un plan d'action opérationnel pour l'atteindre.
- Conditionner l'attribution des [enveloppes de « fonds de concours » versées par la CAPB](#) aux communes qui inscrivent leurs opérations de rénovation/construction de logements dans le respect des orientations de la [Charte du bâtiment frugal Sud-Aquitain \(mode d'emploi\)](#).

→  
Proposition  
Herrian Bizi

- Mettre en place un [permis de louer](#) avec autorisation préalable et des moyens humains afin de contrôler l'état des logements en amont et d'intervenir s'ils ne présentent pas les critères de décence requis.

→  
Proposition  
Observatoire  
national de la  
précarité  
énergétique  
(ONPE)

- Déployer un [Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie \(SLIME\)](#) pour le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, intégrant une brigade de lutte contre le logement indigne.

- Renforcer l'accompagnement technique (ingénierie) et financier des communes à la rénovation énergétique et environnementale du parc de logements communaux.

## | Collectivités exemplaires

Le permis de louer est aujourd'hui utilisé dans près de 400 communes françaises, notamment les métropoles de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier ou encore Rouen.

Bordeaux métropole a une [Commission métropolitaine des avant-projets \(CMAP\)](#) qui examine tout projet de construction pour s'assurer qu'ils respectent bien les

La commune de Malaunay (6000 hab) a mis en place un [Service d'Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie \(SLIME\)](#) porté par le CCAS.

# Aménager un cadre de vie plus végétalisé et convivial

## Mesure 3

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque & Seignanx

### | Enjeu

La population de la frange littorale avec Bayonne, Anglet, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz est particulièrement exposée aux inondations par ruissellement. Le phénomène est d'autant plus fort que les surfaces sont artificialisées. Les communes des pôles territoriaux de Garazi-Baigorri et d'Amikuze sont aussi très fortement vulnérables aux inondations par ruissellement, la part des surfaces exposées aux inondations pouvant aller jusqu'à 30%. La désimperméabilisation et une plus grande place accordée aux vivants créent un cadre de vie plus agréable et adapté aux extrêmes météorologiques.

### | Actions au niveau communal

#### Villages

Systématiser les principes de la gestion

différencier des espaces verts pour adapter les pratiques d'entretien et répondre aux enjeux de biodiversité, de maîtrise des coûts de gestion et d'amélioration du cadre de vie.

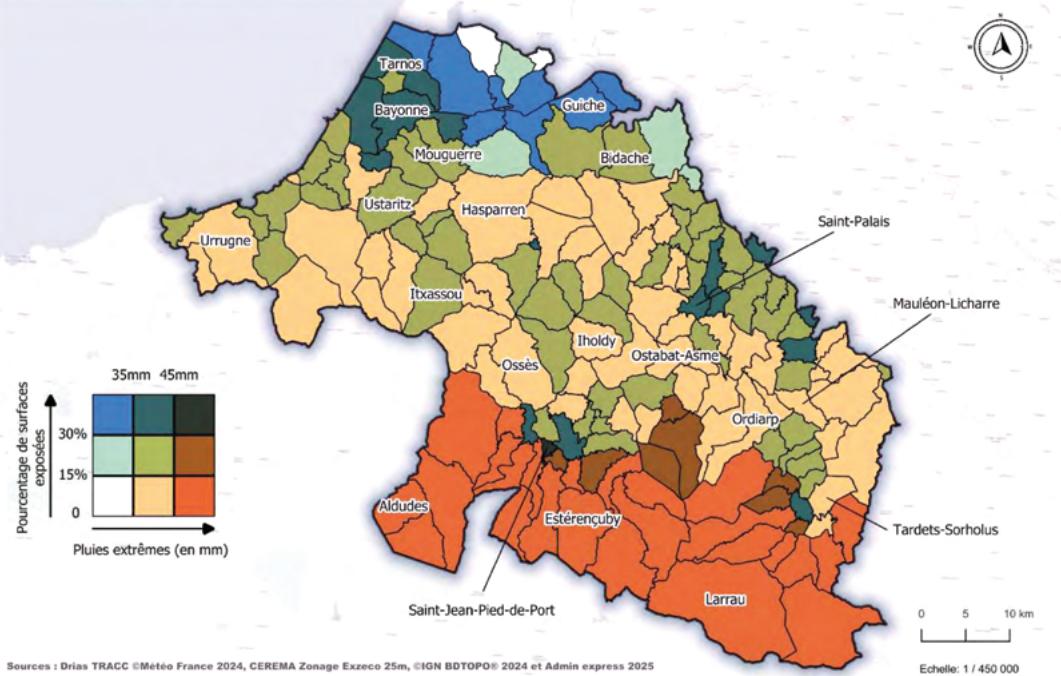
#### Bourgs

Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales en créant un jardin de pluie et/ou des noues en centre bourg pour un cadre plus agréable pour les habitant·es avec l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

#### Villes

Engager un plan communal de renaturation et de désimperméabilisation des sols favorisant le cycle de l'eau, la biodiversité et contribuant à réduire le phénomène d'îlots de chaleur, avec instauration d'un permis de végétaliser et d'une charte de l'arbre coconstruite avec les habitant·es pour préserver et renforcer la place de l'arbre en ville.

Vulnérabilité aux inondations par ruissellement du Diagnostic de vulnérabilité de la CAPB



## | Actions au niveau communautaire

Dans son PLUi :

- Pour assurer notre bien-être et notre santé, concilier reconquête de la biodiversité et adaptation au dérèglement climatique et aux différents aléas naturels, généraliser les [solutions fondées sur la nature](#) en priorisant les actions qui répondent aux principales vulnérabilités identifiées pour sa commune par le [Diagnostic de vulnérabilité du territoire](#).

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque & Seignanx

- Identifier la [Trame Verte et Bleue \(TVB\)](#), protéger ces continuités écologiques terrestres et aquatiques (via un zonage, une [Orientation d'aménagement et de programmation \(OAP\)](#), des espaces boisés classés, des emplacements réservés ou des espaces de continuité écologique) et lutter contre la pollution lumineuse via une [trame noire](#), en définissant un plan d'action concret sur les espaces à restaurer en priorité au regard de leur importance dans la connectivité des espaces naturels.

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque & Seignanx

- Instaurer des [coefficients de biotope](#) minimaux associés à des pourcentages de pleine terre, des règles maximales d'emprise au sol et des règles de perméabilité pour associer densification et végétalisation du cadre de vie.
- Prévoir également une OAP biodiversité et des secteurs préférentiels afin de préserver et accroître le rôle des espaces de nature en ville.

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque & Seignanx

- [Inventorier les zones humides](#) - potentielles et avérées - en prenant appui sur les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ([SAGE Côtiers basques](#), [SAGE Adour aval](#)) et/ou le [schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux \(SDAGE\)](#) ainsi que la Trame Verte et Bleue du SCoT.

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque & Seignanx

- Instaurer un zonage spécifique qui rend inconstructibles les zones humides et les secteurs qui contribuent à leur alimentation en eau.
- Fixer des règles pour limiter l'imperméabilisation des sols via une OAP thématique sur l'eau.

Avec l'aide de l'[Agence de l'eau Adour-Garonne](#), restaurer les zones humides dégradées, par la régénération des petits cycles de l'eau et le ralentissement des

écoulements, en particulier celles à proximité des cours d'eau, pour soutenir les étiages et les nappes phréatiques en période sèche, absorber les excédents de précipitation en période humide ainsi que les crues et améliorer la qualité des eaux de rivière.

## | Collectivités exemplaires

[Chédigny](#) a repensé l'aménagement des mobilités, requalifié ses routes en rues et ses espaces publics au service de la revitalisation du centre-bourg. L'espace-rue est devenu un lieu de rencontre et le village s'est transformé en jardin.



# **SE NOURRIR ELIKATU**

# Protéger les terres nourricières pour une agriculture paysanne, bio, locale et diversifiée

Mesure 1

→  
**Proposition**  
**Fédération**  
**Nationale de**  
**l'Agriculture**  
**Biologique**  
  
 →  
**Proposition**  
**Herrian Bizi**

→  
**Proposition**  
**Un Plus Bio**



## | Enjeu

Selon l'Observatoire de l'artificialisation, 345 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés entre 2021 et 2023 en Iparralde, soit 115 ha/an. Un rythme encore beaucoup trop consommateur par rapport au plafond de -54% fixé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), soit 74,8 ha/an. La possibilité d'un avenir avec une souveraineté alimentaire du territoire implique à la fois un fort soutien aux paysan·nes souhaitant s'installer ou transmettre, mais aussi une effective sanctuarisation des terres cultivables.

## | Actions au niveau communal

### Villages

Remettre en culture, en bio, des terres en friche pour des productions végétales via une régie agricole, la mise à

disposition des terres via des baux ruraux environnementaux ou en montant une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Voter l'[exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie](#) pour les paysan·nes s'installant en agriculture biologique ou en conversion.

### Bourgs

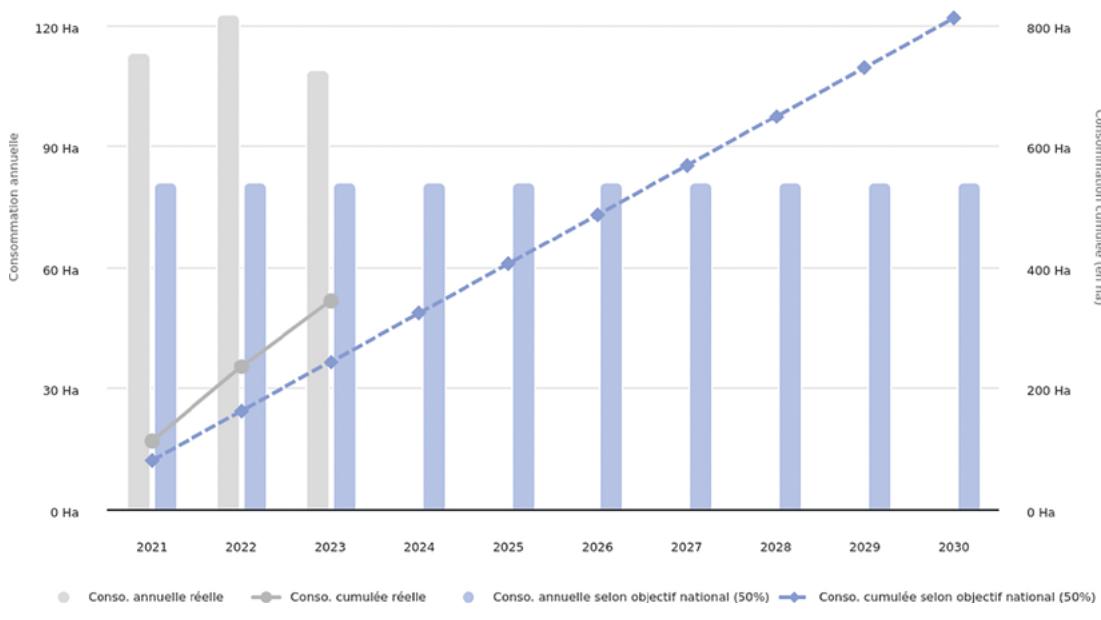
Ne plus consommer de terres agricoles sur la commune.

### Villes

Redonner la vocation agricole aux anciennes «réserves foncières» (classées 1AU ou 2AU dans les PLU en vigueur) en les reclassant zone A dans son PLUi afin de (re) créer une ceinture maraîchère.

## | Actions au niveau communautaire

Trajectoire de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Pays Basque nord par rapport au plafond légal de -50% (CEREMA 2025)



→  
Proposition  
Herrian Bizi

Dans son PLUi, définir une stratégie de préservation foncière avec un plafond de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en 2030 plus ambitieux que le plafond territorialisé du **SCoT** : identifier les terres à enjeux agricoles prioritaires en concertation avec les acteurs agricoles, les sanctuariser avec des [outils type PAEN \(Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains\)](#) / [ZAP \(Zone Agricole Protégée\)](#) ou via l'acquisition de foncier agricole public, au service d'un projet de souveraineté alimentaire s'appuyant sur une agriculture paysanne, bio, locale et diversifiée.

370 foyers participants et cotisants (dont 47% vivant sous le seuil de pauvreté) de dépenser chaque mois 100 MonA (euros) dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés, ouverts à tout·es, choisis par le comité citoyen de l'alimentation (épiceries, producteurs, groupements d'achats...). L'expérience est actuellement dans sa 2ème phase de développement.

→  
Proposition  
Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Définir et porter une stratégie agricole et alimentaire territoriale qui :

- accompagne à la transmission et l'installation d'une agriculture paysanne et biologique, en déployant un dispositif d'accompagnement en la matière sur le territoire : animer, faciliter les mises en relation, renforcer les démarches existantes, faciliter le logement des hors cadre familial. Exonérer de la taxe foncière sur la propriété non bâtie les agriculteur·rices s'installant en agriculture biologique ou en conversion.

→  
Proposition  
SCoT Pays Basque & Seignanx

- favorise les pratiques agroécologiques préservant la biodiversité, des sols vivants et une eau de qualité.

→  
Proposition  
Euskal Herriko Laborantza Ganbara

- appuie la mise en place d'un Office de l'agriculture et de l'alimentation du Pays Basque, associatif dans un premier temps, mais public à terme.

→  
Proposition  
SCoT Pays Basque & Seignanx

- déploie une [Sécurité sociale de l'alimentation](#) respectant les trois piliers du dispositif à l'échelle du territoire pour contribuer à la construction d'une démocratie, d'une souveraineté et d'une sécurité alimentaire.

## | Collectivités exemplaires

La commune de La Roquebrussanne (2199 hab) a mis en place une [Zone Agricole Protégée \(ZAP\) de 1 081 ha sur 30 % du territoire communal](#) qui a réussi à sécuriser les terres agricoles sur le long terme.

La ville et la Métropole de Montpellier ont soutenu et participé à une [1<sup>e</sup> expérimentation de Caisse alimentaire commune](#) en 2023-2024 qui a permis à

# Garantir une alimentation saine, locale et accessible dans les cantines scolaires

Mesure 2

## | Enjeu

En 2021, les pouvoirs publics ont dépensé [au moins 19 milliards d'euros pour réparer et compenser les impacts négatifs](#) sociaux, environnementaux ou sanitaires (obésité et diabète en particulier) causés par notre système alimentaire actuel. Or, une alimentation de type [«régime de santé planétaire»](#) (avec moins de produits animaux et ultra-transformés, et plus de végétaux) permettrait à la fois d'assurer des territoires habitables, nourriciers et une population en meilleure santé. Les collectivités - qui consacrent presque autant d'argent à la restauration collective que l'Union européenne à la PAC - ont un rôle d'exemplarité, via leur cantine, pour montrer la voie pour une alimentation accessible préservant les enfants et leur avenir.

## | Actions au niveau communal

### Villages

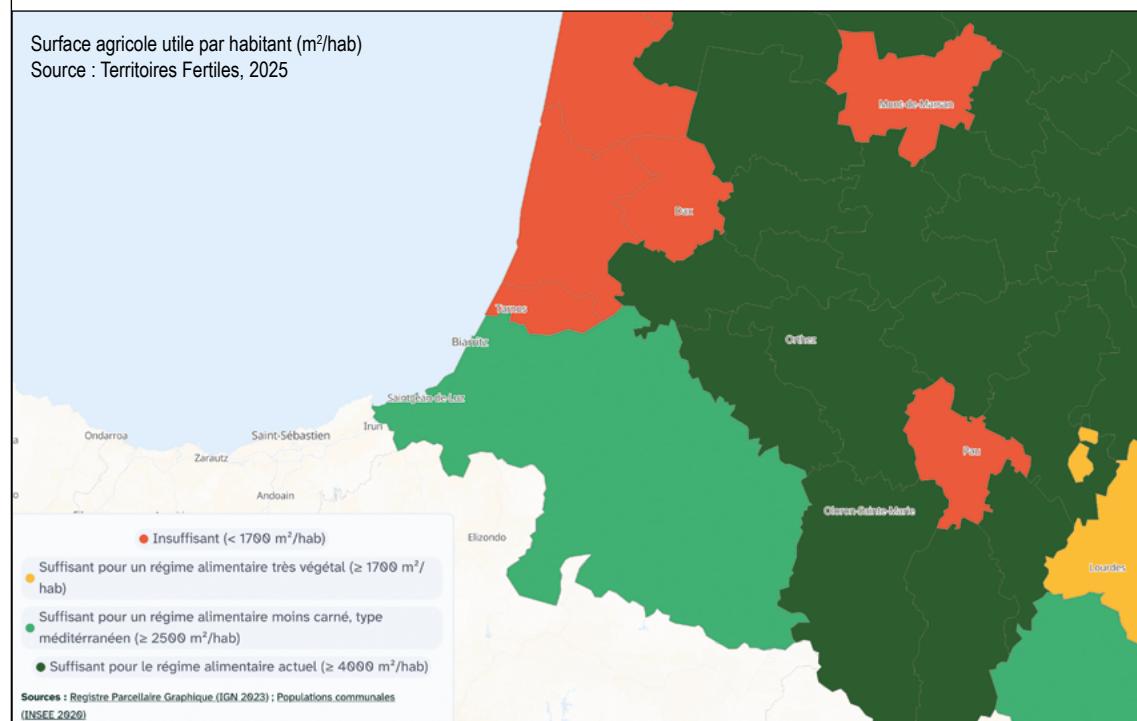
Proposer une [tarification sociale](#) dans sa cantine en fonction du quotient familial, dont au moins une tranche propose un repas à un prix inférieur ou égal à un euro.

Se mettre en conformité avec les [lois EGALim et Climat](#) (part d'aliments bio et qualité, végétalisation, information des familles, réduction du gaspillage alimentaire et élimination du plastique) pour proposer des menus plus sains et écologiques en se faisant accompagner par la CAPB et Bil Ta Garbi, ainsi qu'en s'inscrivant dans la démarche gratuite [Mon Restau Responsable](#).

### Bourgs

Mettre en place un plan d'action (formation des agent·es, sensibilisation des convives et

Surface agricole utile par habitant (m<sup>2</sup>/hab)  
Source : Territoires Fertiles, 2025



suivi des actions) pour réduire un maximum le gaspillage alimentaire et végétaliser davantage les menus de la restauration collective (2 menus végétariens hebdomadaires et ne proposer des menus avec 2 composantes animales que de façon exceptionnelle). Utiliser les économies réalisées par le non gaspillage alimentaire pour augmenter la part de produits bio et locaux pour viser le 100% d'ici la fin du mandat.

Conformément à la loi, si besoin avec l'accompagnement de la CAPB, réaliser sa déclaration annuelle sur la plateforme Ma cantine de façon complète et transparente.

### **Villes**

Mettre en œuvre une éducation à l'alimentation dans les cantines et proposer des menus avec une majorité de plats cuisinés à partir de produits bruts et une suppression des produits ultra-transformés.

## | Actions au niveau communautaire

Se servir de la restauration collective comme levier d'une politique agricole et alimentaire de territoire qui intègre une approche de santé environnementale. Mettre des moyens humains suffisants et des outils mutualisés au niveau de la CAPB et de Bil Ta Garbi pour accompagner les communes dans la formation des agent·es pour réduire le gaspillage alimentaire en adaptant le grammage, les portions et les postures, ainsi qu'une évolution des menus avec des recettes plus végétales.

## | Collectivités exemplaires

La commune de Romainville a passé la cantine de l'école Maryse Bastié au 100% bio, local et fait-maison, avec l'accompagnement et les formations de la SCIC Nourrir l'Avenir, pour un coût total plus faible que la précédente organisation en cuisine centrale avec des aliments issus de l'agriculture conventionnelle.

# Assurer à chaque habitant·e l'accès à une eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité

Mesure 3

→  
Proposition  
 Autorité  
 environnementale

## | Enjeu

Selon une étude sur la ressource en eau lancée par la CAPB, l'impact du dérèglement climatique va se traduire par une perte de disponibilité de 30% d'eau pour le Pays Basque à échéance 2040. A horizon 2050, une très grosse partie de la CAPB, tout l'Ouest et le centre, ainsi que les communes au Sud-Est de la Soule seront concernées par une tension probable sur la ressource en eau en période de sécheresse dépassant les 100% de taux d'utilisation. Des conflits d'usage de l'eau et des tensions locales et ponctuelles peuvent apparaître en fonction des usages (agriculture, consommation humaine, industrie...). Une politique d'aménagement et d'économie de l'eau, qui anticipe dès maintenant les risques de pénurie, est nécessaire pour préserver un accès à l'eau à tou·tes pour les besoins essentiels.

## | Actions au niveau communal

### Bourgs

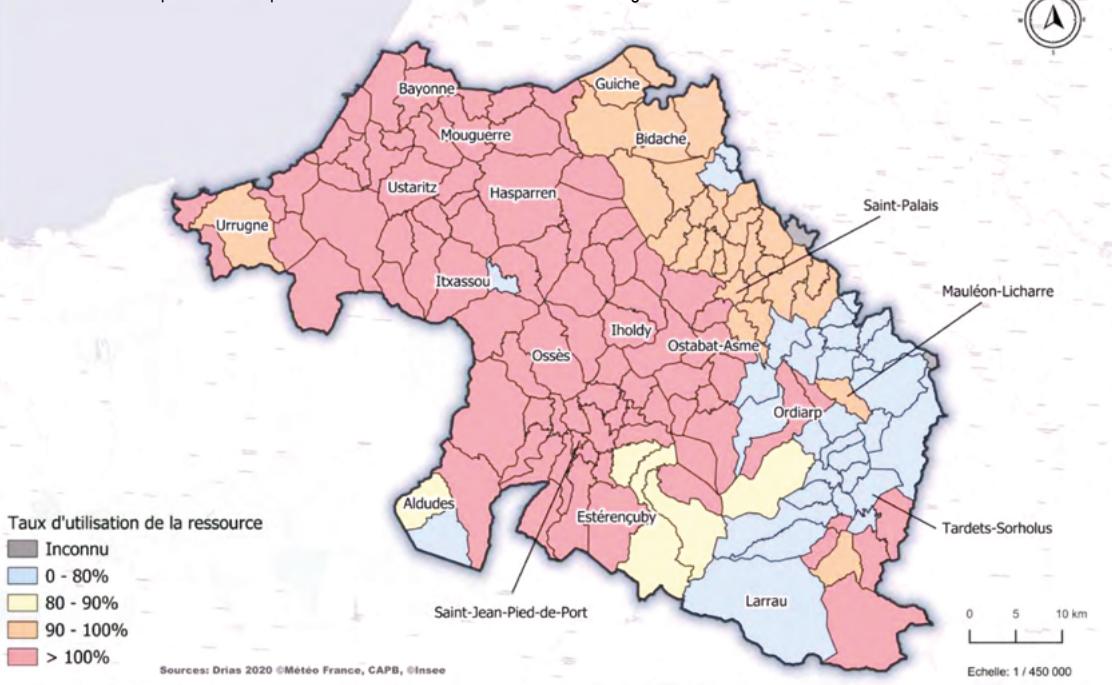
Limiter toute nouvelle activité consommatrice en eau, urbanisation ou accueil de population dans les secteurs où la ressource en eau est déficiente ou en tension, ou en limite de capacité à traiter les eaux usées.

Encourager l'expérimentation de toilettes sèches séparatives avec valorisation des urines et des excréments en engrains locaux.

### Villes

Systématiser la collecte et l'utilisation des eaux de pluies pour les sanitaires, l'entretien des espaces verts, le nettoyage des véhicules communaux, etc ; et réutiliser les eaux de nettoyage des filtres des piscines communales. Ajouter uniquement des

Vulnérabilité de la quantité d'eau potable à la sécheresse à horizon 2050 du Diagnostic de vulnérabilité de la CAPB



→  
Proposition  
SCoT Pays  
Basque &  
Seignanx

→  
Proposition  
Autorité  
environnementale

→  
Proposition  
Conseil  
économique, social  
et environnemental

installations publiques sans eau pour les sanitaires.

## | Actions au niveau communautaire

Protéger strictement les aires d'alimentation de captage d'eau de toute pollution d'origine agricole, quelle que soit leur nature (phytosanitaire, nitrate), en instaurant dans le zonage de son PLUi des périmètres de protection et définir des règles d'usages des sols.

Dans son PLUi, conditionner toute nouvelle ouverture à urbanisation et accueil de nouvelles populations ou d'activité à une évaluation quantifiée de l'impact du projet d'accueil (estimé en nombre d'équivalent-habitants supplémentaires), y compris les variations prenant en compte les populations saisonnières, sur les besoins en eau potable et en traitement des eaux usées. Cette évaluation devra démontrer que le territoire est en capacité de répondre à ces besoins, compte tenu du niveau de pression sur la ressource, de l'état quantitatif des masses d'eau et des quantités prélevées, en prenant en compte le changement climatique ainsi que de la qualité des milieux récepteurs des eaux traitées.

Renforcer les ambitions du « [plan sécheresse](#) », publier la cartographie des gros consommateurs en eau potable et fixer des objectifs de réduction de la consommation d'eau les visant prioritairement et alignés avec la perte de disponibilité projetée pour le territoire.

Mettre en œuvre une aide directe pour le paiement de la facture d'eau accordée sous conditions de ressources, [de façon automatisée](#) via l'[utilisation des fichiers des organismes de sécurité sociale](#) à des fins de simplification administrative.

Mettre en place une tarification saisonnière pour d'une part, réduire les pointes de consommation à certaines périodes liées à la présence de nombreux estivants et d'autre part, augmenter la participation des résidents secondaires et des établissements touristiques (campings, hôtels, centres de vacances...) au financement des dépenses d'eau et d'assainissement qui résultent de leur présence.

Favoriser l'installation de compteurs d'eau individuels en vue d'une mise en place de la

tarification progressive.

Dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), élaborer et mettre en œuvre un Plan pluriannuel de gestion (PPG) pour améliorer sensiblement la qualité de l'eau des cours d'eau.

## | Collectivités exemplaires

Les dispositifs d'aides agricoles mis en place par Eau de Paris ont permis une réduction de 77% de la quantité de pesticides utilisés. L'entreprise publique a mis en place en 2020 un régime d'aides spécifique de [paiement pour services environnementaux](#). Ce dispositif permet d'accompagner des agriculteurs volontaires situés dans les aires d'alimentation de captage (AAC) pour la production d'eau potable. Une prévention des pollutions qui coûte 3 fois moins cher que leur traitement curatif.

Bordeaux Métropole a mis en place une nouvelle tarification de l'eau, en baissant l'abonnement de 30% et les frais d'accès au service de plus de 70%, rendant les aides sociales automatiques pour les abonnés bénéficiaires et augmentant la part variable du prix de l'eau qui correspond au prix de la consommation d'eau potable augmente de 10,9%.



# SE DÉPLACER MUGITU

# Développer des transports en commun plus pratiques et adaptés pour tou·tes

Mesure 1

## | Enjeu

Du fait des précédents choix d'aménagements réalisés, la population du territoire est très largement dépendante du tout voiture en matière de mobilité et les transports sont le 1er poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire. Pour répondre à cette dépendance et à l'urgence climatique, l'actuel [Plan de mobilité](#) ambitionne d'importants changements dans les modes de déplacement entre 2020 et 2030 :

- L'usage de la voiture doit diminuer d'un tiers ;
- L'usage des transports en commun doit être multiplié par près de 3.

L'atteinte des objectifs 2030 nécessite une forte décroissance du trafic routier (-5% par an). En complément du report vers les transports en commun, le vélo et la marche, une hausse du taux de remplissage des véhicules est attendue (de 1,32 à 1,6 personne par véhicule) grâce au covoiturage. L'atteinte de ces objectifs repose sur une forte amélioration de l'offre

alternative et une réduction de la place laissée à la voiture (à travers la politique de stationnement, les limitations de vitesse et le partage de la voirie).

## | Actions au niveau communal

### Villages

Rejoindre le système d'autostop organisé, type [Rezo Pouce](#), que pilotera le Syndicat des mobilités.

### Bourgs

Avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités et en concertation avec la population, créer une [aire de mobilité](#) avec accès sécurisé pour piétons et vélos afin d'encourager, interconnecter et relier plusieurs services de mobilité partagée et active (transports collectifs, transport à la demande, covoiturage, parking vélo, ...) et communiquer largement auprès de sa population.

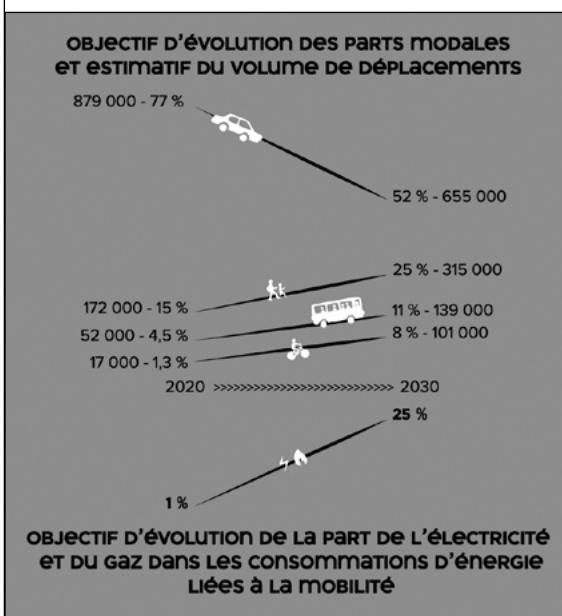
### Villes

Organiser les voiries existantes et réserver le foncier utile à l'intégration des transports en commun en site propre pour déployer une offre de transport collectif globale et performante avec des liaisons régulières, voire cadencées, et rapides.

Créer un pôle d'échange multimodal avec accès sécurisé pour piétons et vélos afin d'encourager et interconnecter plusieurs services de mobilité (offre de stationnement vélo courte durée et une offre de stationnement longue durée, sécurisée et abritée) en relation avec des services plus lourds (bus urbains, cars interurbains, transport à la demande, autopartage [AUPA](#) et covoiturage organisé) et des parkings relais en périphérie, et communiquer largement auprès de sa population.

→  
Proposition  
 Plan de mobilité  
 Pays Basque  
 - Adour

→  
Proposition  
 SCoT Pays  
 Basque &  
 Seignanx



→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

Élaborer et mettre en œuvre un [Plan de Déplacements Établissement Scolaire](#) et un [Plan de Mobilité Employeur](#) avec versement du forfait mobilité durable pour les agent·es, avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités.

Dans son Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire, ne plus imposer de normes minimales de stationnement privé (sauf cas particulier) et limiter la production de stationnements pour les commerces et immeubles de bureaux situés à proximité d'arrêts de transports en commun bien desservis ; intégrer des places dédiées aux véhicules en autopartage type AUPA.

## | Actions au niveau communautaire

Renforcer l'offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, horaires, vitesses et une praticité plus adaptés aux mobilités du quotidien.

→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

Mettre en place des [voies réservées](#) aux véhicules de transports collectifs ou avec au moins 2 personnes à bord sur les autoroutes et les départementales de la côte (810, 817, 932, 918).

A l'instar de nombreux autres territoires, permettre un accueil des vélos sur les cars des lignes intérieures et le réseau Txik-Txak littoral (cars, bus et Tram-Bus).

Faciliter l'accès et la mise en œuvre de la tarification solidaire en s'appuyant sur les [interfaces de collecte automatisée des justificatifs administratifs nécessaires](#).

→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

Poursuivre l'accompagnement à la prise en charge des frais de covoiturage par le Syndicat des mobilités et structurer un système d'autostop organisé, comme [Rezo Pouce](#).

Actualiser et rendre publique annuellement l'évolution des parts modales et autres indicateurs de mobilités.

→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

Renforcer l'accompagnement des communes par le Syndicat des mobilités dans l'élaboration et la mise en œuvre de [Plans de Déplacements Établissement Scolaire](#) et de [Plan de Mobilité Employeur](#).

## | Collectivités exemplaires

Rennes Métropoles a mis en service en 2023 une voie réservée aux transports en commun et au covoiturage sur une distance de 4,2 km de la RN 137 qui s'est traduit par un gain de temps pour ces mobilités ainsi que par une légère baisse du trafic.

# Relier les principaux lieux de vie et d'activités par des aménagements permettant à tout le monde de se déplacer en sécurité à pied et à vélo

Mesure 2

## | Enjeu

Entre 2008 et 2020, le nombre d'actifs supplémentaires qui se rendent au travail en voiture a augmenté de 3 par jour sur le territoire (+ 1 117 par an) alors que le Plan de mobilité Pays Basque - Adour porte une diminution de 16 par jour entre 2020 et 2030. Sur ce même intervalle, le Plan de mobilité vise un usage du vélo multiplié par 6 et une augmentation de la marche à pied de 70 %.

L'usage de la marche et du vélo sont fortement dépendants de la disponibilité, la qualité et la sécurité des infrastructures (voirie et stationnement). Les communes ont une responsabilité de premier plan dans leurs choix d'aménagement pour une bifurcation qui rende possibles et sûres pour tout le monde (y compris les jeunes et personnes âgées) des mobilités plus économiques, actives, saines et écologiques.

## | Actions au niveau communal

### Villages

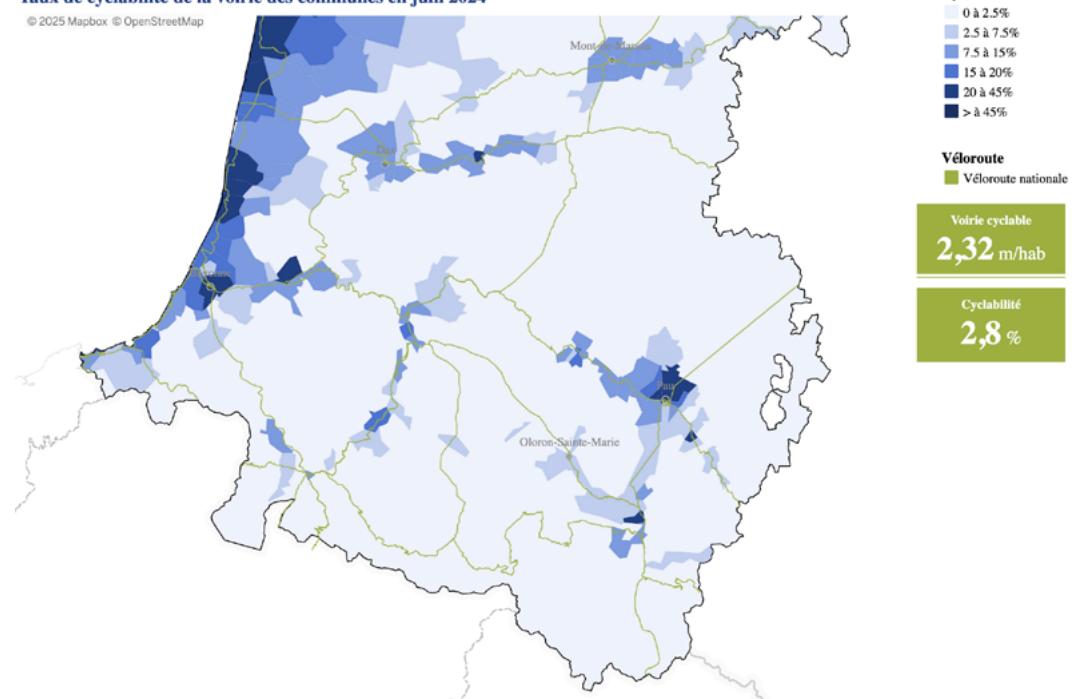
Avec le Syndicat des mobilités, créer des aménagements d'itinéraires piétons et cyclables sécurisés et continus sur les axes principaux, en cohérence avec les villages limitrophes. Consulter systématiquement toutes les associations d'usagers du secteur concerné lors de l'étude de projets et travailler en collaboration avec elles jusqu'à la livraison de l'aménagement.

### Bourgs

Dans son PLUi, intégrer l'aménagement d'itinéraires piétons et cyclables directs, continus et sécurisés - notamment dans les *Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)* sectorielles - en mettant en place si besoin des

Taux de cyclabilité de la voirie des communes en juin 2024

© 2025 Mapbox © OpenStreetMap



→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

→  
Proposition  
Plan de mobilité  
Pays Basque  
- Adour

emplacements réservés.  
Adopter un plan vélo et développer dès le début du mandat les aménagements cyclables sécurisés continus (pistes cyclables ou voies vertes) reliant les principaux axes de déplacement.

Équiper l'[aire de mobilité](#) de stationnements vélos couverts et avec du mobilier urbain permettant d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue.

### Villes

Intégrer un service / poste de chargé·e de mission dédié au développement des mobilités actives au sein de la collectivité.

Élaborer et mettre en œuvre un [Plan piétons](#).

Intégrer dans son PLUi une OAP thématique modes actifs pour traduire de façon opérationnelle le plan piéton et le plan vélo, structurés autour d'axes principaux, secondaires et d'un maillage fin. Dans les programmes collectifs, imposer la création d'un emplacement de vélo cargo pour 10 places de stationnement vélos.

Ne plus réaliser d'aménagements générant des conflits d'usage entre piétons et vélos.

### | Actions au niveau communautaire

Généraliser l'accompagnement des communes volontaires dans l'élaboration de leur Plan piétons.

Renforcer l'accompagnement des communes et pôles territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans vélo.

# Aménager un partage de l'espace public plus équitable et prioriser les piéton·nes, cyclistes et transports en commun.

Mesure 3

## | Enjeu

Entre 2009 et 2020, le nombre total de voitures particulières possédées par les habitants du Pays Basque a augmenté plus vite que la population (+ 9 voitures par jour vs + 8 habitants par jour)<sup>8</sup>. Pourtant, la moitié des déplacements font moins de 5 km, y compris en milieu rural, ce qui illustre le potentiel de développement d'alternatives à la voiture, comme le vélo. La plupart des choix d'aménagements passés ont abouti à un territoire livré au tout voiture. L'urgence écologique appelle à cesser de penser l'espace public comme un lieu de circulation et de stationnement automobile mais plutôt comme des espaces propices à la vie locale et à passer d'un aménagement centré sur la voiture à un aménagement pour tou·tes, pour plus de convivialité, de confort, de sécurité et de bien-être dans sa commune.

## | Actions au niveau communal

### Villages

Dès la 1<sup>ère</sup> année de mandat et avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités, expérimenter un changement du [plan de circulation](#) pour améliorer la

sécurité et encourager les déplacements à vélo et à pied. Outil simple, rapide et peu coûteux, il permet d'intervenir sur les axes secondaires, les chemins ruraux ou les rues de village en y réduisant la vitesse, en limitant le trafic de transit ou en rendant certaines voies prioritaires pour les modes actifs.

### Bourgs

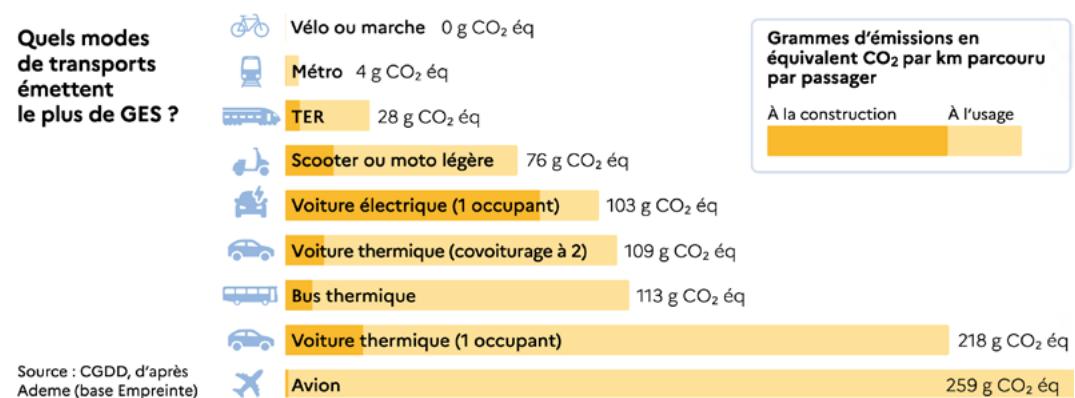
Avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités, aménager une zone de rencontre dans le centre-bourg pour privilégier les déplacements en mobilité active (marche et vélo) sur la voiture, réduire les places de stationnement au bénéfice d'espaces d'activités et de vie pour les habitant·es (zones de repos ombragées, potagers partagés, aires de jeux pour enfants, noues, etc).

Aménager une aire de covoiturage et/ou des arrêts d'autostop, ainsi qu'un stationnement réservé à l'auto-partage [AUPA](#) pour des mobilités plus économiques, conviviales et écologiques, avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités.

### Villes

Organiser une journée festive et familiale sans voiture dans un périmètre adapté,

→  
Proposition  
 Fédération  
 française des  
 usagers de la  
 bicyclette



→  
Proposition  
Respire

commencer par exemple le 1er dimanche de chaque mois pendant un temps, avant une généralisation hebdomadaire.

Contraindre l'usage de la voiture individuelle - par une réduction du nombre de places de stationnement, une tarification et une régulation du stationnement en zone bleue - et utiliser les espaces reconquis pour un usage plus égalitaire de l'espace : [généralisation de rues aux écoles ou leurs alternatives](#) pour permettre aux enfants d'aller à pied et à vélo à l'école, création de zones piétonnes, utilisation de voies de circulation pour d'autres modes de transport comme le vélo ou les transports en commun.

## | Actions au niveau communautaire

Développer l'ingénierie aux communes de la CAPB et du Syndicat des mobilités pour le développement d'aménagements qui redonnent des espaces occupés par la voiture en faveur des mobilités actives, des transports en commun, du covoiturage et de l'autopartage.

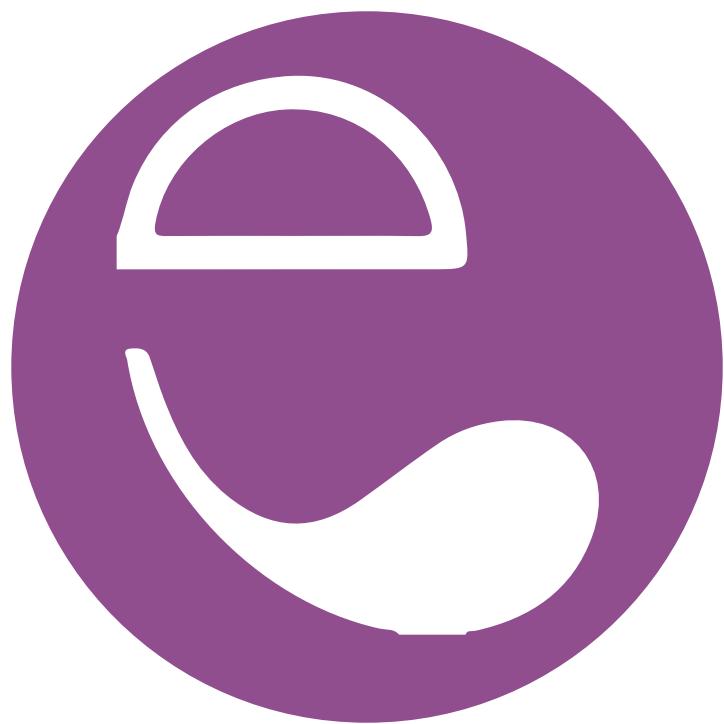
→  
Proposition  
Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine

Réviser le [Plan de Mobilité](#) suite à son évaluation pour y ajouter un schéma directeur du stationnement à portée réglementaire définissant des secteurs de bonne desserte tels que le prévoit l'article L.1214-4 du Code des transports.

## | Collectivités exemplaires

À Chavagne en Ille-et-Vilaine, la révision du plan de circulation a permis d'intégrer le vélo comme un mode de déplacement à part entière à l'échelle locale. Cette démarche planifiée a amélioré de façon importante les conditions de circulation des cyclistes.

-  
8. Source : INSEE, CAPB, Moyenne journalière entre 2009. Population: 2009 (286 850) et 2020 (318 709). Voitures: (177 636) et 2020 (213 744).



**RELOCALISER  
L'ÉCONOMIE**

**EKONOMIA  
BIRTOKIRATU**



# Généraliser l'utilisation de la monnaie locale

## Mesure 1

### | Enjeu

Notre écosystème économique présente plusieurs fragilités :

- Une part majoritaire de la production locale exportée tandis que l'essentiel des biens et services consommés sont importés, certains particulièrement critiques et exposés ;
- Et une empreinte environnementale importante dès lors qu'on réincorpore les impacts matières et carbone produits sur d'autres territoires pour satisfaire notre demande locale<sup>9</sup>.

L'eusko, monnaie locale du Pays Basque, contribue à une relocalisation soutenable de l'économie. En effet, elle développe les circuits courts de proximité et sa charte exclut les pratiques écologiquement non responsables. De plus, les euros convertis en eusko sont placés dans un fonds de garantie au sein de banques éthiques ou solidaires - le Crédit Coopératif et la Nef - qui financent des projets à forte plus-value sociale ou écologique. En participant à son essor, les collectivités contribuent enfin à une dynamisation de l'économie locale : lorsqu'un euro est changé en eusko, il génère près de 3 eusko de recettes pour les membres du réseau<sup>10</sup>.

### | Actions au niveau communal

#### Villages

Rencontrer [Euskal Moneta](#) et y adhérer dès 2026 si ce n'est pas encore le cas.

Généraliser la possibilité des [paiements en Eusko dans les régies locales](#).

Systématiser le paiement en Eusko des indemnités des élus·es.

Rendre possible le paiement d'une partie des salaires des agent·es en Eusko et les en informer.

Formaliser les engagements entre la commune et Euskal Moneta via la signature d'un plan d'action pour la durée du mandat.

#### Bourgs

Informier la population et promouvoir l'usage de l'Eusko par ses concitoyen·nes au travers d'une communication efficace dans les lieux publics où les paiements sont possibles, dans la gazette municipale, sur les panneaux d'affichages à caractère informatif.

### L'EUSKO EN CHIFFRES



→  
Proposition  
Réseau des  
collectivités  
Territoriales pour  
une Economie  
Solidaire et  
Solidaire (RTES)

Embarquer dans l'aventure Eusko les comités des fêtes et les associations sportives, culturels et autres de la commune ; leur verser la totalité ou une partie des subventions en eusko.

## | Actions au niveau communautaire

Systématiser la possibilité de payer en monnaie locale dans l'ensemble des services de la CAPB et des syndicats délégués : Txik Txak, régies des eaux, crèches, accueil de loisir, restauration collective, loyer auprès de HSA, etc ... en informer la population et promouvoir l'usage de l'Eusko par ses concitoyen·nes au travers d'une communication efficace dans les lieux publics où les paiements sont possibles, dans la gazette communautaire, sur les panneaux d'affichages à caractère informatif.

Demander le paiement de son indemnité d'élu·e communautaire en Eusko.

Intégrer systématiquement la possibilité de paiement en Eusko dans les appels d'offres, inciter au paiement de prestations de services/travaux en monnaie locale et mener une étude juridique pour utiliser l'ensemble des possibilités autorisées par le cadre légal actuel.

Rendre possible le paiement des salaires des agent·es de la CAPB en Eusko et les en informer.

Privilégier les démarches de mutualisation et de coopération entre acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. En particulier dans le cadre des appels à projets, qui peuvent mettre en concurrence les acteurs de l'ESS, travailler en amont les termes de l'appel à projets avec les acteurs et/ou inciter aux démarches de coopération qui répondent aux besoins du territoire.

- 
- 9. SCoT Annexe 3,2.
- 10. *Les effets des monnaies locales convertibles françaises sur la structuration des échanges et l'activité économique des entreprises adhérentes, une approche quantitative au prisme de l'économie régionale - Oriane Lafuente-Sampietro (17/11/2022). En 2019, l'économiste observe un effet multiplicateur de 2,94.*

## | Collectivités exemplaires

La commune d'Ascain détient de loin le record d'eusko réglés en régie municipale entre 2020 et 2024 : autour de 41 000 eusko !

# Développer une économie circulaire – par la réparation, le réemploi et la réduction des déchets – au service de l'emploi local

Mesure 2

## | Enjeu

Du fait de la délégation des compétences à la CAPB pour la collecte et au syndicat Bil Ta Garbi pour le traitement et la prévention, les communes se saisissent peu de l'enjeu des déchets. Pourtant au Pays Basque nord, nous en produisons 593 kg par habitant·e annuellement en moyenne. Le recyclage est encore trop souvent perçu comme la principale action alors que, dans une approche zéro déchet, celui-ci n'intervient qu'après la prévention, la réduction du gaspillage, le réemploi et le retour à la terre. Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets (déchets

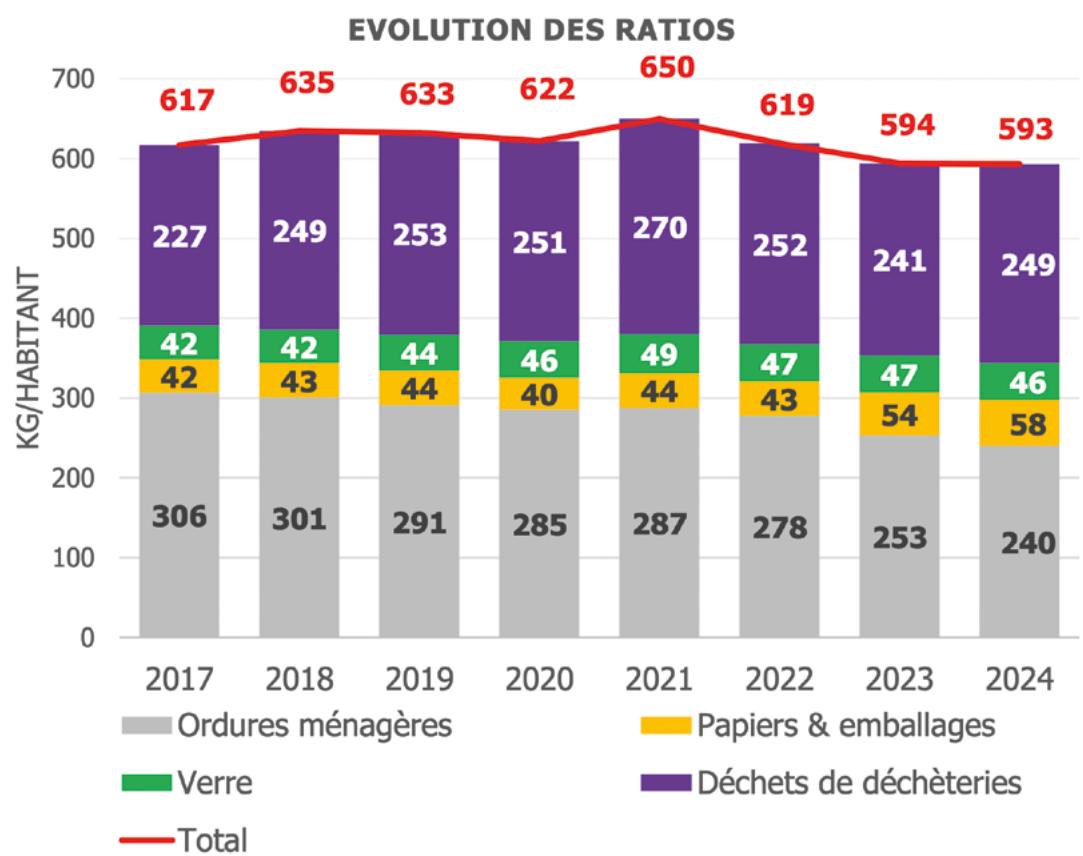
alimentaires ou verts) à tous les ménages et dans leurs services, via le compostage de proximité ou la collecte séparée. Or, seule 37% de la population est pour l'instant couverte par une solution selon Bil Ta Garbi<sup>11</sup>. Pour que ces biodéchets (60 kg/ an/habitant) servent plutôt à fertiliser les terres, les collectivités doivent solliciter Bil ta Garbi pour mettre en place des solutions concrètes.

## | Actions au niveau communal

### Villages

Favoriser le réemploi par l'achat de mobilier ou équipements auprès d'organismes

Evolution de la production de déchets ménagers au Pays Basque (CAPB, 2025)



comme [AIMA](#), Errobil, [Konpon Txoko](#) ou [Lokala](#). Utiliser systématiquement des granulats recyclés pour les aménagements extérieurs et les compositions de béton.

### Bourgs

Soutenir les ressourceries et les repair cafés, notamment par une mise à disposition de local ou de foncier pour permettre l'implantation de l'activité.

Solliciter Bil Ta Garbi pour mettre en place des composteurs collectifs en pied d'immeuble ou de quartier, communiquer sur la démarche et participer au suivi des référent·es de sites de compostage.

Dans tous les projets où un bâtiment ou une partie de bâtiment ne peuvent pas être conservés, faire un diagnostic déchets et ressources préalable et mener une opération de déconstruction (et non de démolition) de manière à favoriser le réemploi et le recyclage sur site ou dans une autre opération.

### Villes

Avec l'accompagnement technique du Secrétariat général, adopter un schéma de [commande publique responsable](#) avec des critères précis et transparents, qui conditionne les appels d'offres avec des clauses environnementales (durabilité, éco-conception, réemploi et réutilisation, réparabilité, etc.) et sociales.

Pour tous les projets de la ville ou sur un terrain qui lui appartient via un cahier des charges de cession, exiger que soit étudié le réemploi et mis en œuvre sur au moins deux corps d'état (par exemple : sanitaires, portes intérieures, faux plafond ...)

## | Actions au niveau communautaire

Mettre en place une collecte séparée des biodéchets dans les secteurs les plus densément habités et se mettre en [conformité avec la loi](#) en proposant suffisamment de lieux de compostage collectif de proximité et les moyens humains pour former et suivre les référent·es. Mettre en place une [tarification incitative](#) selon les types de ménages et d'acteurs (par exemple, tarification selon la taille des ménages, contribution des professionnels au service...).

Après la publication d'un bilan [du 1er](#), élaborer un 2<sup>e</sup> [Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement](#)

[Responsables \(SPASER\)](#) plus exigeant et le mutualiser avec les communes volontaires.

Soutenir sur le long terme les ressourceries et repair cafés acteurs de l'économie sociale et solidaire, par une mise à disposition de local ou de foncier pour permettre l'implantation/l'extension de l'activité, la facilitation de l'accès aux gisements (via les zones réemploi en déchèteries ou le déploiement de collecte des encombrants), la formation des agent·es valoristes en déchèterie pour s'assurer de la qualité du gisement et la reprise gratuite des déchets des recycleries issus du flux ménager ou assimilé.

Mobiliser les acteurs économiques en animant une démarche d'[Écologie Industrielle et Territoriale](#) pour optimiser les échanges de flux : identifier et développer des synergies inter-entreprises pour que les déchets et coproduits d'une activité deviennent la matière première d'une autre, ou que l'énergie d'un site provienne de la chaleur fatale d'un autre voisin.

Accompagner l'émergence d'une filière de collecte et réemploi de consignes en verre.

## | Collectivités exemplaires

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, dans le Puy-de-Dôme, a considérablement allégé les poubelles des habitant·es : [126 kg/hab/an](#) (contre 548 kg/hab/an en moyenne en France) par une action volontariste de tri à la source des biodéchets (composteurs collectifs au pied des immeubles et dans les quartiers à partir de 2010, installation des premiers points d'apport volontaire), la mise en place de la tarification incitative sur les ordures ménagères, puis le passage à une tournée de collecte toutes les deux semaines.

-

11. *Bil Ta Garbi. Rapport annuel 2024*



RELOCALISER  
L'ÉCONOMIE

# Protéger la population de la publicité extérieure

## Mesure 3

### | Enjeu

En France, seulement 1,6 % des entreprises font de la publicité et parmi celles-ci, la moitié du marché est monopolisée par 200 grands annonceurs<sup>12</sup>. Le plus souvent, la publicité ne bénéficie pas du tout aux petits commerces de proximité.

Le [Règlement Local de Publicité intercommunal \(RLPi\) Pays Basque](#) qui définira les zones et règles d'autorisations ou d'interdictions de la publicité extérieure est en cours d'élaboration. Selon les choix que feront les élu·es, il peut permettre de renforcer la protection contre la publicité ou au contraire de la diminuer. Certaines communes titulaires de contrats de mobilier urbain souhaitent un règlement

dérogatoire pour les publicités sur ces mobiliers, comme c'est le cas pour l'actuel RLPi en cours sur le BAB. Or, pour 380 publicités sur domaine privé, il y a au moins 1211 publicités sur mobilier urbain (abris-voyageurs, sucettes) sur le domaine public, plus de trois fois plus.

Les 27 communes de l'unité urbaine de Bayonne sont les moins protégées par le Règlement national et les plus exposées à une prolifération publicitaire.

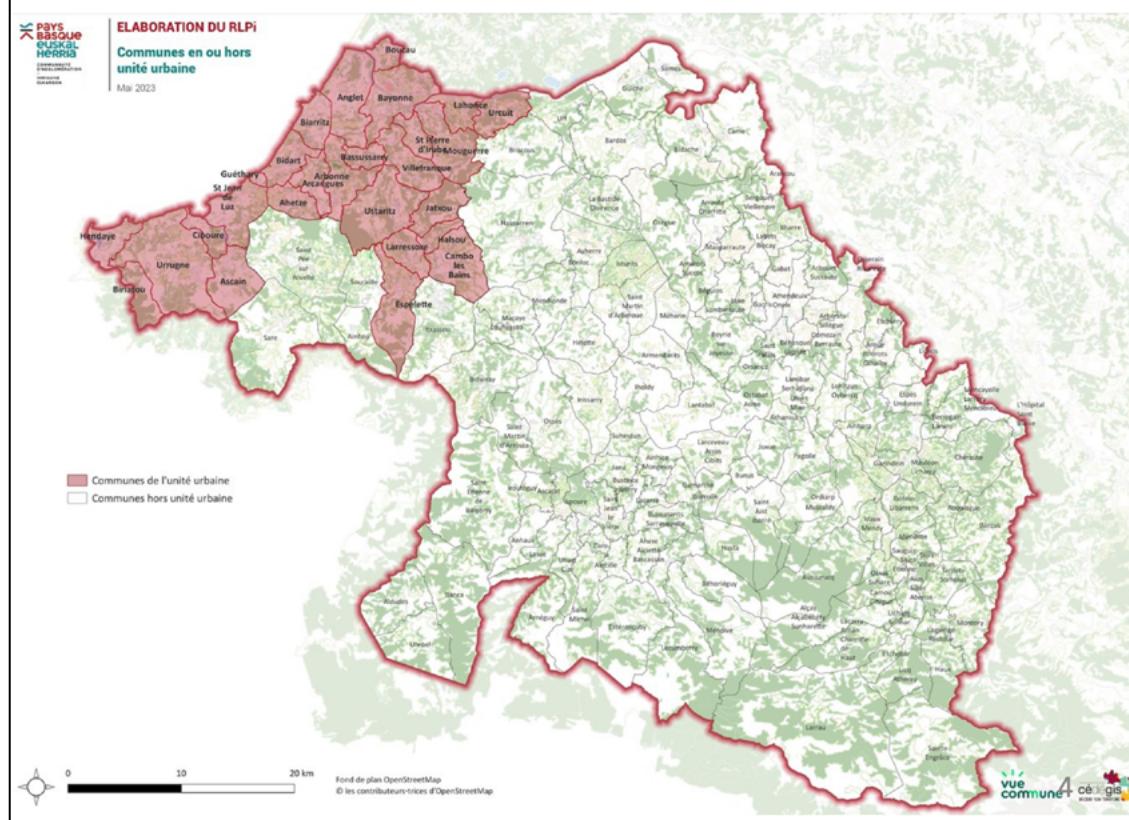
### | Actions au niveau communal

#### Villages

Si la commune appartient à l'unité urbaine de Bayonne<sup>13</sup>, moins protégée par le

→  
Proposition  
Collectif Stop pub  
Pays Basque Adour

27 communes de l'aire urbaine de Bayonne les moins protégées par le Règlement National de Publicité



Règlement National de Publicité (RNP), la/le maire s'engage à défendre un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Pays Basque :

- réellement protecteur : sans dérogation au RNP pour les sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques, sites inscrits ou le futur Parc Naturel Régional ; avec une zone qui protège de toutes publicités (y compris sur mobilier urbain), et qui n'autorise que les publicités numériques en vitrine avec des images fixes, de 1 m<sup>2</sup> maximum et avec extinction à fermeture de l'établissement,
- assurant une égalité de traitement des habitant·es : avec les mêmes interdiction de la publicité lumineuse (notamment des écrans numériques) et limitation de la taille des panneaux à 4,70 m<sup>2</sup> maximum pour les communes de l'unité urbaine de Bayonne, que celles assurées par le RNP pour toutes les autres communes du territoire.

### Bourgs

La/le maire exercera pleinement la police de la publicité - en faisant si besoin appel au soutien des services de la CAPB - pour faire respecter le Code l'environnement et le règlement local de publicité en cours et mettre en demeure les contrevenant·es de retirer les publicités illégales.

### Villes

Si la commune n'a pas de contrat de mobilier urbain, ne pas en souscrire un qui ajoute de la publicité dans l'espace public. Si la commune a un contrat en cours<sup>14</sup>, s'engager à ne pas renouveler un contrat qui inclut de la publicité dans l'espace public.

## | Actions au niveau communautaire

Défendre un RLPi Pays Basque réellement protecteur et assurant une égalité de traitement des habitant·es tel que défini pour les communes.

Mettre des moyens humains suffisants d'accompagnement des communes (notamment les plus petites) pour qu'elles puissent exercer de façon effective la police de la publicité et protéger réellement le cadre de vie de la population.

## | Collectivités exemplaires

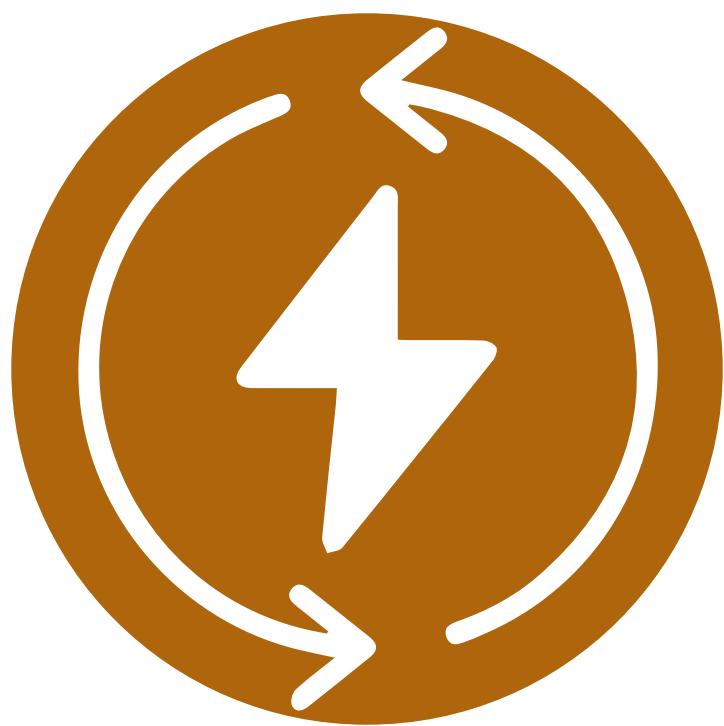
La [commune de Mordelles](#), en Bretagne, n'a pas renouvelé son contrat de

mobilier urbain considérant que « les publicités présentes sont celles des grandes enseignes et prônent auprès des populations des messages de surconsommation. Avec notre projet politique axé sur la transition, la présence de ces panneaux publicitaires incarnait une incohérence politique».

-  
12. [La communication commerciale à l'ère de la sobriété](#). Institut Veblen, 2022.

13. *Les 27 communes appartenant à l'unité urbaine de Bayonne sont moins protégées par le RNP (pub lumineuse possible et panneaux pub pouvant aller jusqu'à 10,50 m<sup>2</sup> contre 4,70 m<sup>2</sup> max pour le reste du territoire) : Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascaïn, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriatou, Boucau, Cambo-les-Bains, Ciboure, Espelette, Guéthary, Halsou, Hendaye, Jatxou, Lahonce, Larressore, Mougherre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-d'Irube, Urcuit, Urrugne, Ustaritz, Villefranque.*

14. *Pour les cas où les clauses contractuelles seront trop pénalisantes, la CAPB a confirmé qu'il était possible de maintenir une règle donnée tout en introduisant nommément comme exception la commune concernée jusqu'à l'expiration de son contrat (à l'instar des articles P3.8.1 et P3.8.2 du RLP de Paris).*



**RÉDUIRE SA  
DÉPENDANCE  
ÉNERGÉTIQUE**

**ENERGIARI  
MENPEKOTASUNA  
TTIPITU**

# Réduire la consommation d'énergie de la collectivité pour diminuer les dépenses

## Mesure 1

### | Enjeu

Le Plan Climat vise une réduction de 50% des consommations d'énergie du Pays Basque en 2050 par rapport à 2019, en réduisant au maximum les consommations des transports et des bâtiments. Pour atteindre cet objectif, [des politiques de sobriété](#) - moins et mieux consommer - et d'efficacité énergétique - notamment via la rénovation des bâtiments- doivent être mises en œuvre et l'exemplarité des collectivités est nécessaire pour avoir un effet d'entraînement.

La rénovation thermique des bâtiments est aussi une mesure d'adaptation, notamment face aux vagues de chaleur, vouées à être multipliées par 5 d'ici 2050. Les établissements sensibles (hôpitaux, EHPAD, crèches et écoles) présents dans l'arrière-pays (Soule Xiberoa notamment) seront particulièrement exposés aux

vagues de chaleur, ce qui augmente leur vulnérabilité. Aussi, malgré une exposition climatique moins forte sur la zone littorale, le pôle territorial de la Côte Basque Adour regroupe un grand nombre d'établissements sensibles (plus de 200).

### | Actions au niveau communal

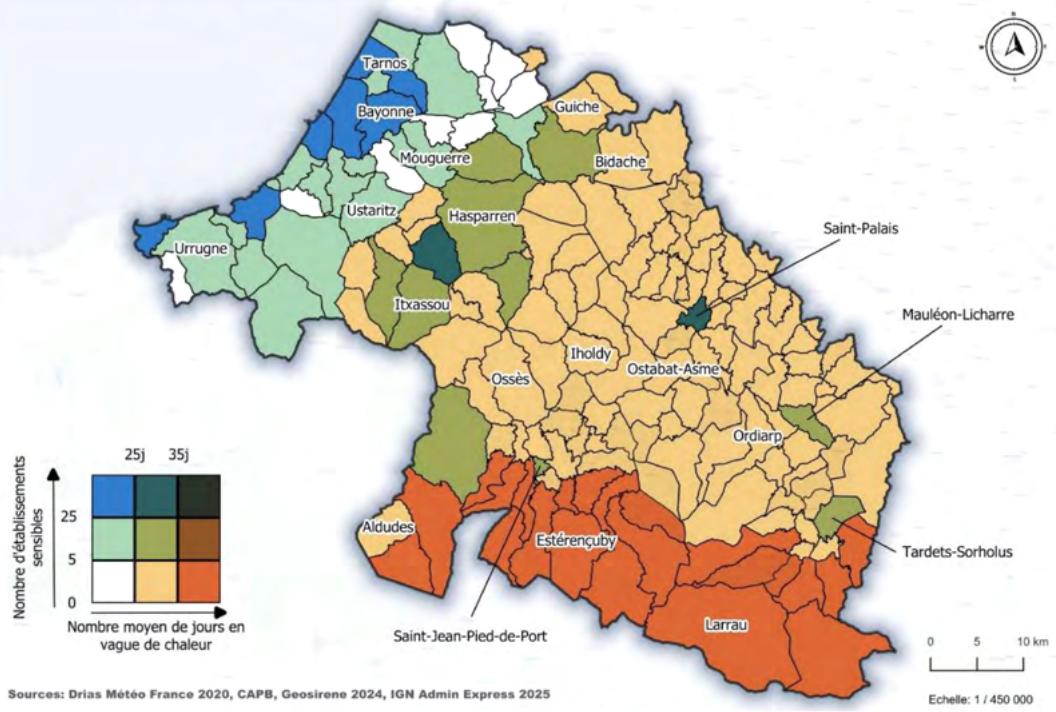
#### Villages

Viser une réduction de -50% des consommations énergétiques de la collectivité (éclairage, bâtiments, véhicules) d'ici 2030 par rapport à 2019.

Pour cela, lutter contre le gaspillage énergétique de l'éclairage public :

- en collaboration avec [Territoire d'Energie 64](#), retirer les points lumineux inutiles après concertation avec les habitant·es, arrêter l'éclairage public la nuit (ou mettre en place un dispositif type «J'allume ma rue») sur une plage horaire étendue (au moins de

Vulnérabilité des établissements sensibles aux vagues de chaleur du Diagnostic de vulnérabilité de la CAPB



→  
*Proposition  
ADEME*

→  
*Proposition  
ADEME*

→  
*Proposition  
Mouvement pour la  
Frugalité Heureuse  
et Creative*

→  
*Proposition  
Banque des  
territoires*

23h à 6h) et un périmètre élargi, et baisser progressivement la luminosité pour les luminaires restants.

• Effectuer ou poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public avec TE64 pour passer aux LED<sup>15</sup>.

Agir sur son patrimoine bâti en élaborant une stratégie immobilière d'économie d'énergie avec l'accompagnement de la CAPB :

• Dès la 1<sup>e</sup> année de mandat, identifier en interne ses bâtiments, leurs principales caractéristiques et les répertorier dans un tableau.

• Diagnostiquer chaque bâtiment avec un-e conseiller-e en énergie partagée (CEP) de la CAPB.

• Etablir une stratégie immobilière en s'inspirant de la démarche d'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE).

• Mobiliser élu·es et agent·es en les informant, formant et en nommant un-e référent·e « sobriété » par bâtiment ou en conventionnant avec un-e conseiller·ère en énergie partagée (CEP), avec mise en place du suivi des consommations via un outil de suivi : espace des fournisseurs d'énergie (Enedis pour l'électricité et GrDF pour le gaz) ou plus performant comme les logiciels Deepki ou Citron (notamment pour le respect des limites de températures à 19°C en hiver et 26°C en été, si nécessité de climatisation, et l'arrêt de la ventilation lors des périodes d'inoccupation).

• Mettre en œuvre un plan de rénovation globale et performante des bâtiments publics visant le niveau BBC rénovation et respectant les principes de la Charte du Bâtiment frugal Sud-Aquitain.

• Sanctuariser un budget d'investissement annuel pour la rénovation, financé en mobilisant les aides territoriales, celles pour la gestion du patrimoine immobilier, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le programme ACTEE, les Contrats de Performance énergétique (CPE) - pour garantir une diminution de consommation d'énergie - ou encore l'intracting, dispositif qui permet de financer à court terme les travaux via les économies d'énergie générées.

### Bourgs

Identifier et suivre aussi les consommations d'énergie des véhicules communaux, puis mettre en place un plan d'action pour réduire les consommations d'énergie, notamment fossile.

Avec l'accompagnement du Syndicat des mobilités, élaborer un Plan de mobilité Employeur avec notamment une formation des agent·es à l'écoconduite.

### Villes

Avec l'accompagnement de la CAPB, définir et mettre en œuvre un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Décarboner au moins 50% de la flotte de véhicules motorisés communaux (vélos, véhicules intermédiaires, véhicules électriques) d'ici 2030.

Communiquer et accompagner vers les solutions locales de sobriété et d'efficacité énergétique en s'appuyant sur l'exemple de ce que la collectivité a mis en place.

### | Actions au niveau communautaire

Renforcer les moyens mutualisés pour accompagner les communes en matière de sobriété et d'efficacité énergétique dans des programmes de rénovation énergétique ambitieux de leur patrimoine, dans l'élaboration de plan de sobriété.

Piloter et proposer aux villes et communes volontaires un SDIE mutualisé.

### | Collectivités exemplaires

Baigorri a organisé avec les habitant·es une chasse aux lampadaires inutiles.

La commune de Saint-Florent (1700 hab) en Corse a élaboré un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) afin d'établir une stratégie globale et adaptée de gestion de son patrimoine visant à redynamiser le centre-bourg.

La ville de Malaunay (6 125 hab) n'a pas été touchée de plein fouet par l'augmentation du coût de l'énergie du fait des investissements réalisés - un vaste programme de rénovations bâtimentaires réalisé entre 2014 et 2023 - et d'une sensibilisation accrue des agent·es aux pratiques vertueuses en matière environnementale. Elle est parvenu à faire baisser sa facture énergétique en 10 ans malgré la hausse des prix. En 2016, ses dépenses font apparaître une économie de près de 200 000 euros par rapport à un scénario d'inaction.

-

15. Avec un éclairage moyen de moins de 30 lux au sol et respect de valeurs-seuils de température de couleur pour intégrer les enjeux de biodiversité et en articulation avec la création de la trame noire de son PLUi.

# Produire une énergie locale, citoyenne et renouvelable pour tendre vers la souveraineté énergétique

Mesure 2

## | Enjeu

La production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire stagne : seulement +1,6 % entre 2019 et 2023. En 2023, la production d'énergies renouvelables locales ne couvre que 16,1 % de la consommation territoriale. Le territoire est donc encore dépendant à près de 84 % d'énergies importées. L'objectif du Plan Climat est d'augmenter suffisamment la production d'EnR et baisser la consommation pour couvrir 30 % des besoins territoriaux pour 2030.

Très en-dessous des objectifs du Plan Climat, la production d'énergie photovoltaïque suit pour l'instant la trajectoire tendancielle du Plan Climat, c'est-à-dire celle d'une situation en l'absence de toute nouvelle action volontaire. C'est pourtant la principale énergie renouvelable potentielle à développer identifiée par le Plan Climat

pour viser une autonomie énergétique. Un sursaut volontariste est nécessaire pour rattraper ce retard à prendre le chemin d'un territoire plus souverain sur le plan énergétique.

## | Actions au niveau communal

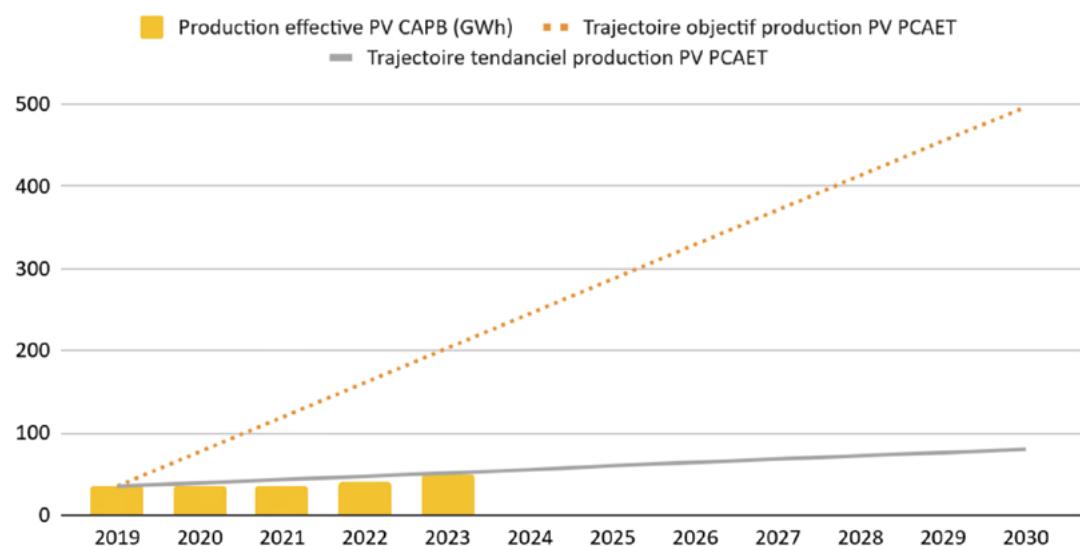
### Villages

Dès échéance des contrats en cours, ne souscrire que des contrats d'électricité - voire de biopropane ou de biofioul - renouvelables et locaux, à l'instar de l'offre de la [coopérative Enargia](#).

D'ici 2030 :

- couvrir l'ensemble des bâtiments publics bien situés et des parkings de panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques).
- atteindre une production d'énergie renouvelable (EnR), majoritairement citoyenne ou en autoconsommation,

Evolution de la production d'énergie photovoltaïque CAPB (AREC N-A 2025/CAPB 2021)



et couvrant a minima 30% des consommations d'énergie de l'ensemble de la commune.

Solliciter l'appui de la CAPB pour le développement de projets EnR, notamment d'autoconsommation collective et inciter les citoyen·nes à développer les EnR à l'échelle de leur logement en relayant notamment l'offre d'accompagnement de la [Maison de l'Habitat et de l'Energie \(MHE\)](#) et le [cadastre solaire de la CAPB](#).

### Bourgs

Encourager les projets de production d'EnR citoyens, c'ād ouvrant majoritairement leur capital au financement collectif et leur pilotage aux acteurs locaux dans l'intérêt du territoire et de ses habitant·es ([I-Ener](#), [Ekindar](#), ... ), par la souscription de parts sociales, la mise à disposition de toitures, le relais d'information.

### Villes

Dès la 1ère année de mandat, définir un plan communal de [développement des EnR](#) à l'échelle du territoire et du patrimoine communal en mobilisant l'appui de la CAPB : solaire en autoconsommation, réseaux de chaleur/froid, ... avec suivi annuel pour atteindre a minima les objectifs du Plan Climat en 2030.

## | Actions au niveau communautaire

→  
Proposition  
SCoT  
Pays Basque &  
Seignanx

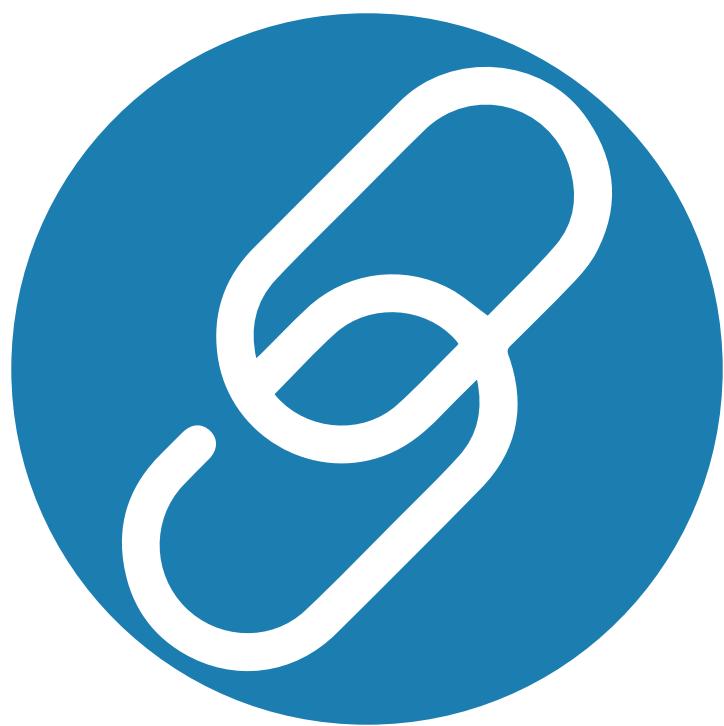
Dans le règlement de son PLUi, prévoir des règles qui facilitent le développement du solaire sur toiture (notamment autorisation de la pose en surimposition et sur toute la surface d'un pan de toiture, dépassement de hauteur maximale, etc ...), ainsi que l'implantation d'éoliennes industrielles sur les secteurs offrant un réel potentiel (plaines et collines du Pays Basque) et d'éoliennes domestiques en fixant les règles de hauteurs et d'insertion selon les contextes territoriaux. Pour toutes les constructions neuves ou extensions, via une OAP Energie Climat, fixer un taux de production d'EnR de 50% minimum.

Réaliser la solarisation complète du patrimoine communautaire d'ici 2030.

Renforcer l'accompagnement des communes (via des moyens mutualisés) dans l'identification et le développement des potentiels EnR (électricité et chaleur/froid), notamment des boucles d'autoconsommation collective et des réseaux de chaleur/froid.

## | Collectivités exemplaires

Le [village de Langouët](#) (610 hab) en Bretagne dispose de quatre installations photovoltaïques, dont l'électricité est revendue sur le réseau, et a développé, avec l'accompagnement de la SEM Energ'IV, l'un des premiers projets d'autoconsommation collective - via un tracker photovoltaïque installé juste à côté de la mairie - qui alimente, en complément de leur fournisseur d'électricité, la mairie, un agriculteur et neuf particuliers.



**SE DONNER LES  
MOYENS D'AGIR**

**EKITEKO BALIABIDEAK  
HARTU**

# Attribuer des moyens humains suffisants pour assurer la coordination des politiques écologiques (a minima un·e adjoint·e)

Mesure 1

## | Enjeu

Mener les politiques de transformation qu'appelle l'urgence écologique implique de développer et se doter de nouvelles compétences en interne, en faisant appel à l'ingénierie des partenaires du territoire et/ou via la mise à disposition temporaire de certains programmes (Villages d'avenir, Petites Villes de Demain, ...). En particulier pour développer la gestion en mode projet, utiliser l'évaluation comme outil de pilotage, opérationnaliser ses objectifs stratégiques par un plan d'action, instaurer des éléments de transversalité dans l'organisation et des pratiques de travail plus collectives et systémiques.

D'après une étude de la SCET, la mobilisation d'une ingénierie territoriale a un double effet : d'une part, un impact positif d'accélération et de sécurisation des projets, d'autre part, une amélioration qualitative au niveau de leur conception même. Les effets sur la croissance générée par ces investissements sont, à terme, significatifs, de l'ordre de 50 % de retombées économiques supplémentaires. L'effet levier est massif : 1 euro de dépense publique consacré à l'ingénierie territoriale permet de sécuriser en moyenne 117 euros d'investissement public.

## | Actions au niveau communal

### Villages

Désigner un·e élu·e référent·e pour assurer la coordination, la transversalité et la mise en œuvre des politiques écologiques et sociales, qui sera la personne interlocutrice privilégiée pour le suivi.

Mobiliser l'accompagnement technique, de projet et d'animation de l'ingénierie territoriale mutualisée de la CAPB - notamment du Secrétariat général à la

transition énergétique et à la planification écologique - et des autres organismes du territoires (Syndicats délégués, Conseil départemental, ... etc).

### Bourgs

Désigner un·e adjoint·e en charge des questions écologiques.

Mettre en place une tarification sociale des services municipaux à l'enfance, automatisée et simplifiée pour les familles et les agent·es.

### Villes

Dédier a minima un emploi temps plein qualifié (catégorie A) à des fonctions de coordination des politiques écologiques et sociales de la commune et organiser son administration pour agir efficacement.

## | Actions au niveau communautaire

Dédier un emploi temps plein à des fonctions d'accompagnement des communes aux politiques écologiques et sociales.

Mettre suffisamment de moyens humains pour proposer une ingénierie de 1<sup>er</sup> conseil aux communes, coordonner et encourager la mutualisation de l'ingénierie.

Mettre des moyens humains suffisants pour assurer le pilotage et la transversalité des politiques publiques communautaires.

## | Collectivités exemplaires

Les communes engagées dans d'ambitieuses politiques écologiques ont souvent comme point commun d'avoir priorisé leur capacité d'ingénierie interne. Dans les communes de 3 500 à

→  
Proposition  
Le Lierre



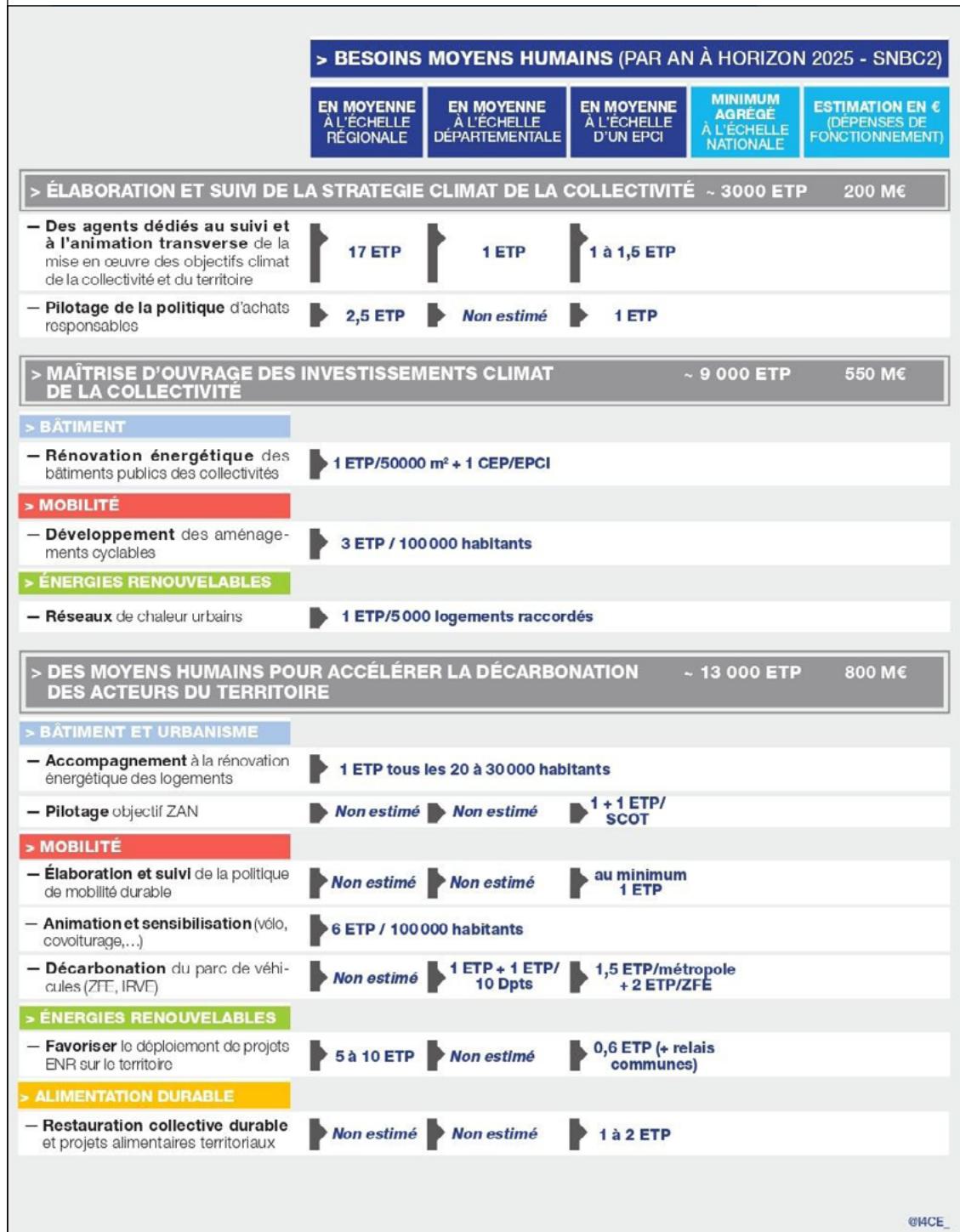
→  
Proposition  
Banque des  
Territoires

→  
Proposition  
ADEME

→  
Proposition  
Banque des  
Territoires

10 000 habitants, le poids des agents de catégorie A sur l'ensemble des agents est en moyenne de 4,6 %. Or, la commune de Muttersholtz (2 026 habitants) comprend 3 agents de catégorie A pour un effectif total de 12 agents, soit 25 % de catégorie A. Loos en Gohelle (6 500 habitants) comprend 6 agents de catégorie A pour moins de 100 agents, soit 6 %.

Collectivités : les besoins d'investissements et d'ingénierie pour la neutralité carbone (I4CE, 2022)





# Accorder une véritable place aux habitant·es dans les décisions impactant leur cadre de vie

Mesure 2

→  
Proposition  
Commission  
Nationale du Débat  
Public (CNDP)

→  
Proposition  
CEREMA

## | Enjeu

Vu l'ampleur des défis à relever et des changements à mettre en œuvre, l'implication citoyenne se pose comme un impératif et une condition de l'efficacité. A l'expertise politique des élu·es et celle technique des agent·es, doit être associée l'expertise d'usage des habitant·es. Si transparence et information sont un préalable incontournable à des démarches d'implication, il existe différents degrés d'association des citoyen·nes en fonction de leur niveau d'association à la décision.

Pour ne pas se restreindre à une portion déjà mobilisée de la population, cette participation ne se limite pas à une consultation ou une concertation, mais doit reposer sur une recherche d'implication. Celle-ci est une posture, une démarche, un processus qui implique d'aller "physiquement" vers les habitant·es, de délocaliser ateliers, concertations et réunions au cœur de leurs lieux de vie (marchés, centres commerciaux, terrasses de café, pieds d'immeuble, cœur de résidence...); et aux moments de plus grande disponibilité plutôt qu'aux moments pratiques pour les agent·es et élu·es (sorties d'école, fêtes de quartier).

## | Actions au niveau communal

### Villages

Adhérer à la [charte de la participation du public](#) et mettre en œuvre ses principes :

- un cadre clair et partagé, assuré par un tiers garant, précisant le degré de participation du public prévu (de la consultation à la co-construction),
- la recherche et facilitation de la mobilisation de tou·tes
- l'encouragement du pouvoir d'initiative citoyen

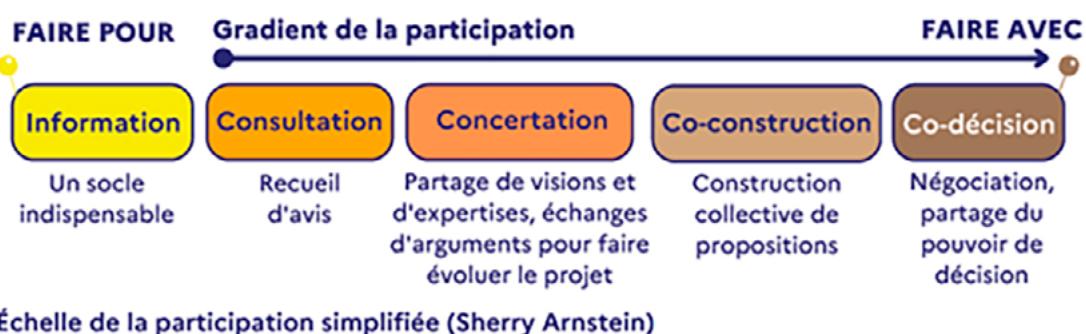
Expérimenter ces principes pour un projet et/ou une démarche précise en s'aidant de l'outil [la boussole de la participation](#).

### Bourgs

Se former à la culture de la participation et se faire accompagner par une animation formée.

### Villes

Former les agent·es impliqué·es dans les projets à la culture de la participation et généraliser l'application des principes de la charte d'abord à un domaine en particulier (urbanisme, énergies renouvelables, gestion



→  
Proposition  
*Conseil National  
des Politiques  
de Lutte contre  
la Pauvreté et  
l'Exclusion Sociale  
(CNLE)*

des déchets, etc) pour enfin les étendre à tous les processus de participation du public portés par la collectivité.

## | Actions au niveau communautaire

Former les élu·es - en particulier VP et délégué·es - et développer une ingénierie d'animation pour diffuser une culture de la participation et les outils de la démocratie participative dans la mise en œuvre des projets portés par la CAPB et en accompagnement des communes et pôles territoriaux.

Mettre en place une convention citoyenne territoriale des besoins sociaux et de la transition écologique, avec des personnes tirées au sort, indemnisées, formées et représentatives de la population du territoire, pour faire des propositions d'actions autour d'un mandat clair et ambitieux, articulant mise en œuvre des politiques sociales et démarche de planification.

Lancer un observatoire de la métamorphose écologique du Pays Basque, accessible en ligne librement à travers la mise à disposition de documents de synthèses et de tableaux de suivi d'indicateurs annuels qui assure aux citoyen·nes la possibilité d'un suivi des actions.

## | Collectivités exemplaires

Grenoble Alpes Métropole a mis en place une Convention citoyenne pour le climat à partir d'un panel représentatif tiré au sort de 100 citoyen·nes, qui ont été formés puis se sont réunis lors de plusieurs sessions pour formuler des propositions d'actions pour réduire les gaz à effet de serre d'ici 2030 et pour devenir un territoire neutre en carbone d'ici 2050.

Sur les 239 propositions (et 7 leviers) formulées par les citoyen·nes et instruites par les services, 7 actions ont été identifiées comme « à démarrer immédiatement », 144 actions comme en cours (dont 88 comme à renforcer et interroger les moyens d'aller plus loin et/ou de lever les freins rencontrés), 34 actions « à étudier » car méritent un approfondissement sur la faisabilité et/ou la pertinence, 56 actions comme hors compétences métropolitaines et transmises aux institutions compétentes, et 5 actions comme « à ne pas retenir » car

non pertinentes au regard des actions déjà engagées par ailleurs ou des orientations politiques ou techniques choisies. A la demande des citoyen·nes, un comité de suivi annuel de mise en œuvre des propositions a été mis en place.



# Mettre en place un budget vert dès la première année de mandat

## Mesure 3

### | Enjeu

Les collectivités territoriales sont à la première place de l'investissement public, à hauteur de 58% du total. D'après l'I4CE, elles doivent doubler leurs investissements pour la décarbonation d'ici 2030 et ce, sans compter les coûts liés à l'adaptation. Outre les impacts humains et territoriaux qu'elle aurait, il y a consensus sur le fait que l'inaction coûte bien plus cher que les fonds que nécessite une action à la hauteur des enjeux.

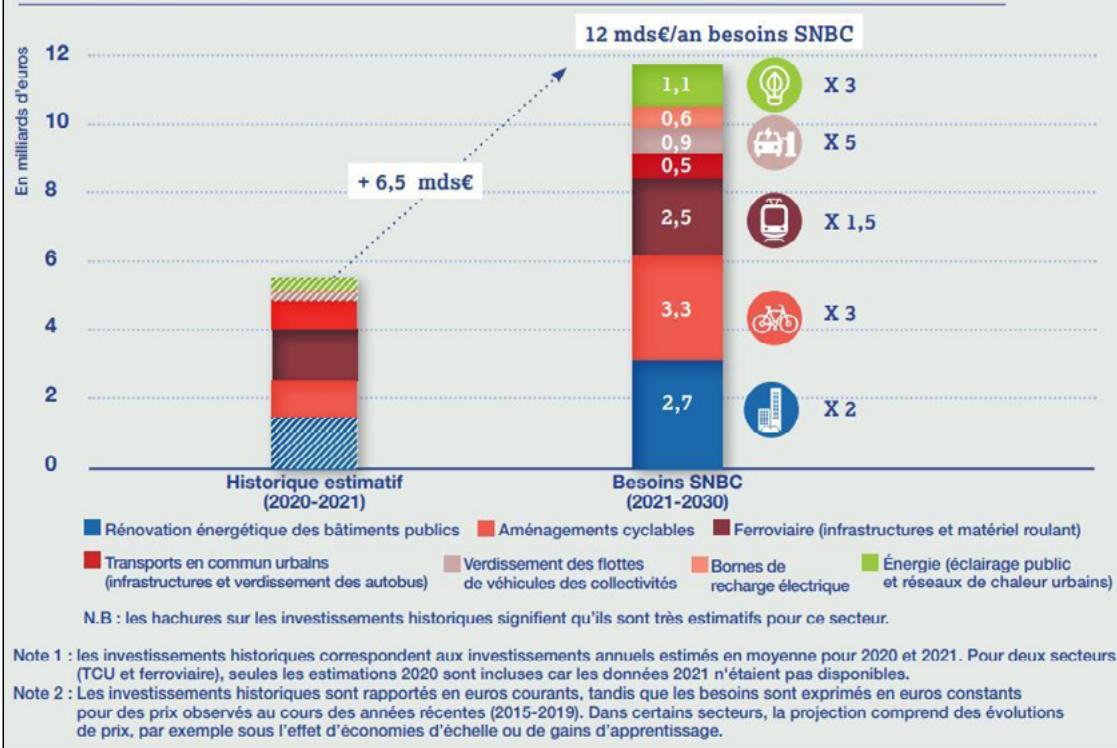
Depuis 2025, les communes de plus de 3500 habitant·es ont l'obligation légale de joindre au compte administratif ou au compte financier unique une annexe environnementale qui permet de mesurer

l'impact de leurs investissements sur l'atténuation du changement climatique. Pour l'exercice 2025, l'annexe devra aussi mesurer l'impact sur la biodiversité. Cette contrainte réglementaire est l'opportunité de rendre plus lisibles, transversaux et partagés les choix des politiques publiques selon qu'ils ont un impact favorable, défavorable, neutre ou non côté.

Le budget vert est une démarche plus volontariste qui prend en compte l'ensemble des dépenses et qui est réalisée suffisamment en amont pour éclairer le budget primitif et les Débats d'orientations budgétaires. Il est l'occasion de revitaliser le débat public, d'expliquer les choix prévus et de réinjecter de l'échange entre les élus·es dans la construction du budget. Il permet

**FIGURE 2 : INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE CLIMAT : HISTORIQUE ET BESOINS SNBC (PAR AN POUR LA PÉRIODE 2021-2030)**

@I4CE



→  
Proposition  
Institut de  
l'Économie pour le  
 Climat (I4CE)

→  
Proposition  
Institut de  
l'Économie pour le  
 Climat (I4CE)

→  
Proposition  
Institut de  
l'Économie pour le  
 Climat (I4CE)

d'identifier des leviers de progrès pour orienter et arbitrer les priorités budgétaires afin de piloter une redirection des dépenses défavorables vers des dépenses favorables.

## | Actions au niveau communal

### **Villages**

Prévoir une ligne budgétaire dédiée à la métamorphose écologique qui augmente d'une année sur l'autre.

### **Bourgs**

Avec l'accompagnement de la CAPB, réaliser l'annexe "[Impact du budget pour la transition écologique](#)", obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitant·es pour l'année 2026, afin de déterminer dans quelle mesure les différentes dépenses d'investissements ont été favorables ou non à la transition écologique. Puis, élaborer - avec l'aide de la CAPB - [un budget vert](#) pour 2028 suffisamment tôt pour mieux orienter les débats et arbitrages du budget primitif. S'inscrire dans une trajectoire qui, chaque année, diminue les dépenses défavorables sur un plan écologique et les redirige vers la métamorphose écologique et sociale.

### **Villes**

Élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) [alignée climat](#) qui garantit les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées. Faire un bilan à mi-mandat de révision des PPI à l'aune des enjeux écologiques, documenter une mesure de l'impact carbone des projets et établir une trajectoire de PPI qui vise une réduction d'au moins 50% et une redirection de celles-ci vers une métamorphose écologique et sociale d'ici la fin du mandat.

## | Actions au niveau communautaire

A chaque débat d'orientation budgétaire, organiser un temps d'analyse et d'échange sur la trajectoire de la collectivité au regard de ses objectifs (PCAET, PdM, etc ...) intégrant le budget vert de la collectivité et le rapport développement durable.

Élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) [alignée climat](#) qui garantit les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées.

Accompagner les communes vers une méthode [harmonisée et fiable](#) d'élaboration des annexes "Impact du budget pour la

transition écologique", obligatoires pour les communes de plus de 3500 habitant·es. Apporter un appui technique aux communes s'engageant dans l'élaboration d'un budget vert.

## | Collectivités exemplaires

La [commune de Betton](#) (12 524 hab) a mis en place un budget vert dès 2021 avec la méthodologie développée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) ; selon la commune, cette démarche sert aussi d'action de formation continue pour les élus et pour les agent·es.

Pessac a élaboré un [Plan pluriannuel d'investissement vert](#) de 100 M€ pour le mandat 2020-2026. Véritable outil de pilotage budgétaire, il a permis à la collectivité de planifier, sur la durée du mandat, l'ensemble de ses investissements.

# Former élus·es et agent·es aux enjeux écologiques et sociaux dès la 1<sup>e</sup> année de mandat

Mesure 4

## | Enjeu

Les sujets de l'effondrement du vivant, du changement climatique, de la finitude des ressources et de la vision systémique nécessitent d'être bien maîtrisés pour dépasser une compréhension superficielle des enjeux et pour éviter les solutions partielles, partiales voire contre productives. 89 % des décideurs locaux disent ne pas maîtriser pleinement les compétences nécessaires pour conduire la transition écologique et sont en attente de méthodes. Ils estiment aussi (93 %) que la priorité est de faire évoluer les pratiques professionnelles propres aux métiers d'agent·es territoriaux, notamment en interne via la formation<sup>17</sup>.

La formation est un droit pour les agent·es et pour les élus·es ; pour ces derniers, la loi prévoit deux dispositifs. Les collectivités doivent légalement budgérer annuellement un montant entre 2% et 20 % des indemnités dues aux élus·es, consacré aux formations demandée par les élus·es. Toutes les collectivités territoriales doivent organiser, la première année du mandat suivant le renouvellement général de l'organe délibérant, une formation pour les élus·es qui ont reçu une délégation. Les élus·es sans délégation peuvent aussi bénéficier d'une formation.

Chaque élus·e, indemnisé ou non, dispose également d'un même Droit individuel à la formation des élus locaux (DIF- élus) financé par un fonds national. Le DIFE peut être mobilisé pour financer soit des formations liées au mandat ou sa réinsertion professionnelle. Pour l'exercer, il faut avoir ouvert son compte élus en ligne ([guide pour une ouverture pas à pas](#)).

Tout titulaire d'un mandat local ayant la qualité de salarié, de fonctionnaire ou contractuel, peut en outre bénéficier, auprès de son employeur, d'un congé formation de 18 jours pour la durée du mandat.

Les agent·es bénéficient aussi d'un droit à la formation professionnelle. La collectivité peut prescrire des formations obligatoires à ses agent·es et l'agent·e peut demander des formations.

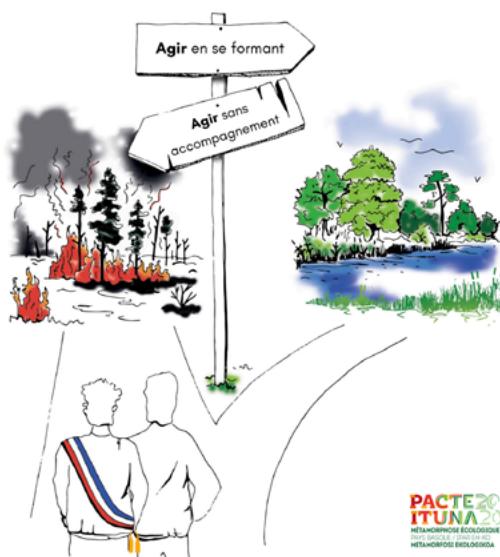
## | Actions au niveau communal

### Villages

La/le maire suivra a minima une journée de formation (6h min) dédiée aux enjeux écologiques et sociaux.

Rejoindre le réseau **Élus pour Agir**.

## FORMATIONS POUR LES ÉLU·ES ET AGENT·ES DU PAYS BASQUE



PACTE 2026  
ITUNA 2020  
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE  
PAYS BASQUE - BURUA - BIZKAIA  
MÉTAMORPHOSE EKOLOGIKOA

« J'étais loin de penser que le " comment " serait à ce point une question essentielle. La volonté politique ne suffit pas »  
- Parole d'élus, Rapport sénatorial 2023



→  
Proposition  
ADEME

### **Bourgs**

La/le DGS suivra à minima une journée de formation (6h min) dédiée aux enjeux écologiques et sociaux.

### **Villes**

Un plan de formation aux enjeux écologiques et sociaux sera élaboré et mis en œuvre pour les élu·es - notamment la/ le maire et les adjoint·es - et agent·es - en particulier les DGS/DGA, directeur·rices de service - dès la 1<sup>e</sup> année de mandat.

## | Actions au niveau communautaire

Un plan de formation aux enjeux écologiques et sociaux liés aux politiques publiques de leurs fonctions pour les élu·es (notamment du Conseil exécutif) et agent·es (notamment directeur·rices) sera élaboré et mis en œuvre dès la 1<sup>e</sup> année de mandat. Il proposera, lorsque cela est pertinent, des formations pour élu·es et agent·es mutualisées entre la CAPB et les communes.

## | Collectivités exemplaires

Porté par un consortium associant la Région Centre-Val-de-Loire, l'ADEME, le CNFPT et onze collectivités, [iTEEnéraire](#) est un concept global de trans'formation de son organisation et de ses pratiques pour relever les défis de la transition écologique. Il s'appuie sur une combinaison de leviers : ambassadeurs internes, sensibilisation aux enjeux de TEE, formation des managers et des agents dans leur métier, échanges entre pairs, communication interne, appui méthodologique, animation de réseaux... Innovant dans son approche, les formations déployées sont co-construites avec les agents et les managers pour s'adapter aux métiers et s'articuler avec les feuilles de route et actions des collectivités engagées. L'ambition : un dispositif global pour embarquer l'organisation des collectivités volontaires dans une démarche de transformation pour un impact systémique territorial. Cette expérimentation, soutenue par la Banque de Territoires, vise à former massivement 10 000 agents des collectivités test d'ici mi-2028.

-  
17. Enquête menée par le CNFPT auprès des dirigeants territoriaux autour de la transition écologique.



# Planifier son action pour un territoire à la hauteur des défis écologiques et sociaux

## Mesure 5

### | Enjeu

Même si ses émissions de gaz à effet du territoire baissent, le Pays Basque Nord n'est pas sur une trajectoire de neutralité carbone. Le Plan Climat du territoire ne pourra pas être pleinement opérant sans une articulation organisée des actions des communes. Afin de gagner en efficacité et pour se hisser à la hauteur de l'urgence écologique croissante, les politiques locales doivent planifier leurs actions de façon opérationnelle. Un plan d'action implique la définition claire d'actions, associées à des objectifs chiffrés qui s'appuient sur des indicateurs. Ceux-ci seront essentiels pour le suivi et pour permettre les ajustements nécessaires en cours de mandat. Afin d'être opérationnel, le plan doit préciser pour chaque action qui la pilote, quel est le budget prévu et son échéance. Il convient donc d'articuler de façon cohérente

les plans d'action avec les décisions de fonctionnement et d'investissement. Pour être pertinente, la priorisation des actions doit être éclairée par des outils qui mesurent la réalité des impacts carbone. L'élaboration d'un plan d'action va donc le plus souvent de pair avec une formation de l'équipe municipale et un accompagnement par une ingénierie territoriale.

### | Actions au niveau communal

#### Villages

Mettre à jour son plan communal de sauvegarde avec les nouveaux risques liés au changement climatique (sécurité alimentaire, accès à la ressource en eau, incendies, canicules, submersions, ...) en s'appuyant sur les vulnérabilités identifiées pour sa commune par le [Diagnostic de vulnérabilité du territoire](#) et avec l'accompagnement de la CAPB.

#### Bourgs

Engager l'élaboration d'un [Atlas de la Biodiversité Communale](#) puis solliciter l'accompagnement du Secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique pour l'élaboration d'un plan d'action opérationnel (avec des objectifs, indicateurs, échéances, budgets et pilotage précisés).

Avec l'accompagnement de la CAPB et du Syndicat des mobilités, élaborer dès la 1<sup>e</sup> année de mandat un plan d'action pour décliner communalemen le Plan de mobilité Pays Basque-Adour de façon opérationnelle.

#### Villes

Dès la 1<sup>e</sup> année de mandat, s'inscrire dans la démarche [Territoire Engagé Transition Écologique](#), élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action déclinant la mise en oeuvre opérationnelle (avec des objectifs,



indicateurs, échéances, budget fléché et pilotage précis) du Plan Climat (PCAET) à l'échelle de la commune.

## | Actions au niveau communautaire

Élaborer un PCAET 2 avec une trajectoire cohérente avec la Stratégie Nationale Bas Carbone 3 : un objectif de neutralité carbone en 2050, un objectif aligné pour 2030, une stratégie d'adaptation du territoire à un scénario +4°C qui s'appuie sur le [Diagnostic de vulnérabilité du territoire](#).

→  
*Proposition  
Institut de  
l'Économie pour le  
Climat (I4CE)*

Afin d'être traduite dans la PPI, élaborer une stratégie climat chiffrée en euros et sectorielle, traduire ces objectifs en besoins financiers et inscrire ces besoins à la programmation d'investissement.

Mettre en place un suivi des objectifs chiffrés des différentes politiques publiques, avec des indicateurs régulièrement mis à jour et accessibles en associant activement citoyen·nes et associations.

Mobiliser des moyens humains et des outils mutualisés suffisants pour accompagner les communes dans l'élaboration de plans d'action communaux opérationnels.

Dokumentu hau eta hari loturiko baliabide guziak eskuragarri dira  
[pacte2026.bizimugi.eu/eu](http://pacte2026.bizimugi.eu/eu) webgunean.

Ce document et les ressources l'accompagnant sont à retrouver sur le  
site [pacte2026.bizimugi.eu](http://pacte2026.bizimugi.eu)



Ce document est publié sous licence Creative Commons qui autorise  
sa diffusion libre sauf pour usage commercial, avec mention de l'auteur et  
sans modification de contenu.